

INSTITUT D'ÉMISSION D'OUTRE-MER



Rapport annuel 2005



Rapport annuel 2005





Sommaire

Le mot du Directeur Général

3

Avant-propos : la situation économique des collectivités d'outre-mer du Pacifique en 2005

4

1 **Présentation de l'Institut d'émission d'outre-mer**

7

La zone d'intervention de l'Institut d'émission	8
Le siège de l'Institut d'émission	10
Les agences de l'Institut d'émission	11
Le Conseil de surveillance	12

2 **L'activité et les métiers de l'Institut d'émission d'outre-mer**

15

Le rôle de l'IEOM dans les collectivités d'outre-mer du Pacifique	16
L'émission de la monnaie fiduciaire	17
La gestion des fichiers interbancaires	21
Les échanges de valeurs	24
Le traitement des opérations pour le compte du Trésor public	25
La connaissance des entreprises	26
Le coût du crédit aux entreprises	31
Les instruments de politique monétaire	33
La communication externe	40

3 **L'évolution monétaire en 2005**

45

Les actifs financiers des résidents	46
Les passifs financiers des résidents	49
La masse monétaire et ses contreparties	52

4 **Le système bancaire et financier dans les collectivités d'outre-mer du Pacifique**

55

L'organisation bancaire	56
L'activité bancaire	58

ANNEXES

Coordonnées des établissements de crédit	60
Évolution des principaux indicateurs économiques et sectoriels	62
Liste et tarifs des publications de l'IEOM	64

Le mot du Directeur Général



Marquée par de nouveaux drames humains causés par le séisme qui a frappé le Pakistan en octobre, après le tsunami qui a ravagé les côtes du sud-est asiatique fin décembre 2004, l'année 2005 a connu, sur le plan économique, un ralentissement de la croissance mondiale (+3,3 % contre +3,9 % en 2004) et un regain d'inflation dans la plupart des grands pays. La hausse des cours du pétrole en est pour partie responsable mais elle a été partiellement compensée par la déflation des produits manufacturés.

En fait, le ralentissement est plutôt venu des conditions monétaires, liées à la poursuite de la hausse des taux courts aux Etats-Unis ainsi qu'au déséquilibre du marché des changes, qui détourne la croissance des pays anciennement industrialisés (du fait d'une contribution négative du commerce extérieur sur la croissance du PIB) vers les pays nouvellement industrialisés, comme la Chine.

Pour 2006, les perspectives de l'économie mondiale apparaissent favorables, le ralentissement attendu devant être contenu par la décélération de l'inflation consécutive à la stabilisation des prix de l'énergie. De ce fait, le pouvoir d'achat des ménages devrait s'améliorer courant 2006 et la remontée des taux courts et longs, tant aux Etats-Unis que dans la zone euro, pourrait rester limitée.

Dans ce contexte, les trois collectivités d'outre-mer du Pacifique ont enregistré en 2005 des performances économiques contrastées, à l'image de l'exercice précédent.

À Wallis-et-Futuna, le climat économique est resté maussade, dégradé par une crise politique et coutumière au cours du second semestre. L'année 2005 a de nouveau été marquée par une stagnation voire une baisse de la consommation des ménages et des investissements.

En Nouvelle-Calédonie, les indicateurs économiques ont continué d'être bien orientés, grâce notamment au dynamisme du secteur du nickel soutenu par un marché mondial porteur et d'importants investissements en cours ou à venir. La consommation des ménages est demeurée ferme ainsi que les investissements des entreprises comme des particuliers. On peut noter, comme en 2004, une progression soutenue tant des actifs collectés par les établissements de crédit que des concours bancaires qu'ils ont consentis.

En Polynésie française, la situation économique s'est légèrement redressée, après une année 2004 morose. La fermeté de la consommation des ménages et la reprise partielle des investissements des entreprises ont en effet dynamisé la demande intérieure, pénalisée cependant par les retards observés dans la commande publique. Au plan sectoriel, le tourisme n'a pas décollé mais la periculture a enregistré des résultats en amélioration.

Pour 2006, les perspectives dans les trois collectivités d'outre-mer du Pacifique sont relativement encourageantes, mais très dépendantes du climat de sérénité et de confiance indispensable à la croissance économique et au développement social.

Dans ce contexte, l'Institut d'émission d'outre-mer continuera de soutenir le développement des entreprises des secteurs prioritaires ou installées dans les zones défavorisées, grâce à un taux de réescompte particulièrement attractif. Ses objectifs visent également à renforcer la qualité de l'information économique et financière de ces économies insulaires, dans le cadre notamment du partenariat inter-institutionnel CEROM, créé en 2004 et qui a porté ses premiers fruits en 2005. En collaboration avec la Banque de France, l'IEOM s'attachera enfin au renforcement de la sécurité des moyens de paiement dans sa zone d'intervention, dont la mission de surveillance lui a été confiée par le législateur.

Le lecteur pourra trouver dans ce rapport, ainsi que dans les fascicules géographiques propres à chaque collectivité, toutes les informations économiques, monétaires et financières permettant la bonne connaissance et compréhension de ces trois collectivités ultramarines.

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized 'S' followed by a horizontal line and a small dash.

Jean-Michel Severino
Directeur Général

Avant-propos : la situation économique des col

En Nouvelle-Calédonie

En Nouvelle-Calédonie, l'année 2005 s'inscrit dans le prolongement de 2004 avec une activité économique dynamisée par une demande intérieure soutenue et une bonne orientation de la valeur des exportations, malgré une actualité sociale chargée. L'inflation atteint 2,6 % en 2005, rompant avec la relative stabilité des prix observée depuis 2003.

La consommation et les investissements des ménages se maintiennent à un niveau élevé, encouragés par la progression de l'emploi salarié (+3,2 %). Dans ce contexte globalement favorable, les entreprises ont enregistré une activité dynamique, comme l'illustre la hausse des créations d'entreprises (+13 % sur un an), et un niveau d'investissement élevé.

Les échanges extérieurs continuent de se développer : les exportations sont en hausse de 5,2 %, tirées par l'appréciation des cours du nickel, et les importations progressent de 8,9 % en raison notamment de l'alourdissement de la facture énergétique.

En dépit des conflits sociaux intervenus en fin d'année, le secteur métallurgique et minier présente un bilan satisfaisant sur l'exercice 2005, grâce à une hausse de la production et des cours mondiaux du nickel (+7 % en moyenne par rapport à 2004). Concernant les nouveaux projets de construction, les travaux de l'usine du Sud sont lancés alors que celle du Nord voit se concrétiser les premiers contrats.

Le secteur du BTP confirme sa bonne santé, notamment par la mise en chantier d'un vaste programme de construction de logements sociaux et par le redémarrage du chantier de construction de l'usine du Sud. Témoins de ce bilan, les ventes de ciment progressent de 4 % et les encours de crédits à l'habitat augmentent de 10 % en glissement annuel à fin décembre 2005. L'activité touristique, qui a connu une année 2004 décevante, s'est légèrement redressée en 2005 avec une fréquentation touristique en hausse de 1,1 % et un taux d'occupation moyen des hôtels de Nouméa à 62 % (+2,4 points). Le tourisme de croisière poursuit

son développement, grâce à l'ouverture de nouvelles escales et à l'amélioration des conditions d'accueil des passagers. Un plan d'action en 3 phases a été présenté en décembre 2005 pour relancer l'industrie touristique sur une période de 10 ans (avec un objectif d'accueil de 180 000 touristes en 2015). Les principales mesures concernent l'amélioration de l'offre locale et le lancement d'une véritable stratégie en terme d'image touristique.

Le secteur primaire affiche des résultats mitigés : la production de crevettes recule de 17 % du fait de la fragilité de la filière, en restructuration et confrontée à des coûts de production plus élevés que ses principaux concurrents. Par ailleurs, une pénurie dans la filière viande locale a dû être compensée par un volume d'importation qui double entre 2004 et 2005.

Sur un an, la masse monétaire poursuit sa progression à un rythme élevé (+8,3 %), résultant notamment d'une hausse soutenue des dépôts à vue (+9 %). Par ailleurs, les produits d'assurance-vie suscitent toujours l'intérêt des épargnants, leurs encours ayant augmenté de 13,2 % sur la période.

Les concours bancaires continuent de progresser (+8,6 % sur un an), grâce à un niveau soutenu des investissements à la fois des ménages (encours des crédits à l'habitat en hausse de +11,2 %) et des entreprises (encours des crédits à l'équipement en augmentation de +8,8 %).



lectivités d'outre-mer du Pacifique en 2005

En Polynésie française

La situation économique de la Polynésie française s'est légèrement redressée en 2005, bénéficiant de facteurs conjoncturels plus favorables.

La demande intérieure a constitué le principal moteur de la croissance sur l'exercice, comme l'illustre la progression des importations de biens de consommation finale (+9 %) et de biens d'équipement (+6 %). Dans un contexte de reprise de l'inflation (+2,3 %), habituellement contenue dans la zone, la consommation des ménages a été stimulée par les relèvements successifs du SMIG intervenus en 2004 ; les investissements des entreprises ont également évolué favorablement. Néanmoins, ce regain de croissance a été freiné par les retards dans la commande publique.

Le déficit de la balance commerciale s'est creusé de 19 milliards de XPF, en raison d'une inflation importée (renchérissement des produits pétroliers et appréciation des monnaies des principaux partenaires commerciaux) et d'un effet de rattrapage sur les biens d'équipement importés, consécutif au net ralentissement enregistré en 2004.

Au plan sectoriel, après une stagnation de l'activité touristique en 2004, l'année 2005 enregistre une baisse de 2 % de la fréquentation, à 208 000 touristes (alors que, dans le même temps, l'Océanie affiche une fréquentation en hausse de l'ordre de 4 %). Pour autant, les professionnels du tourisme de la Polynésie française se satisfont globalement du niveau d'activité atteint, surtout en fin d'année, et demeurent confiants quant au courant d'affaires escompté pour 2006.

Les autres secteurs de l'économie affichent des résultats mitigés. Si le secteur primaire se porte plutôt bien (les exportations de nono, en particulier, progressent de 10 %), la pêche traverse à nouveau une année difficile en raison de la raréfaction des ressources pélagiques. Le secteur du bâtiment et travaux publics souffre, quant à lui, du décalage de la commande publique.

La periculture bénéficie en revanche de résultats encourageants en 2005, avec un niveau d'exportation en hausse de 11 %, découlant à la fois de l'appréciation

du dollar et d'une meilleure régulation de l'offre. Ainsi, le prix au gramme a augmenté de 19 %.

La masse monétaire, relativement stable en 2004, s'inscrit en hausse de 6,8 % en glissement annuel au 31 décembre 2005. Cette variation résulte de la collecte des dépôts à vue (+4,3 %) et, surtout, de la reprise des dépôts à terme (+14,6 %). Par ailleurs, la position extérieure nette des banques polynésiennes, devenue « emprunteuse » à compter de fin 2004, s'est accentuée de 1,9 milliard de XPF.

Les concours bancaires voient leurs encours progresser de 4,9 % en glissement annuel à fin décembre 2005, favorisés notamment par les crédits consentis aux particuliers pour le financement de leurs achats immobiliers (+8,8 %).

À Wallis-et-Futuna

Au cours de l'année 2005, le territoire de Wallis-et-Futuna a continué d'évoluer dans un climat économique morose, accentué par une crise politique et coutumière au cours du second semestre.

Dans ce contexte, les indicateurs économiques ont été peu favorables : l'inflation a progressé de 0,7 point en 2005 pour atteindre 2,5 %, et l'emploi privé s'est inscrit en baisse de 6,8 %. Dans un territoire où l'épargne individuelle est quasiment inexistante, la consommation des ménages, affectée par la baisse du volume des crédits à la consommation (-17 %), s'est affichée en net repli.

Par ailleurs, face à l'atonie du tissu économique local, représenté par un faible nombre de secteurs d'activité en dehors du BTP et du commerce, les transferts publics, bien qu'en recul apparent sur l'exercice, restent déterminants pour l'économie de la collectivité et sont consacrés pour l'essentiel à des dépenses de fonctionnement (à plus de 85 %).

Dans cette situation et en l'absence de réformes de fond, les perspectives d'amélioration demeurent faibles pour l'année 2006.

1000

INSTITUT I



LA CO
DES BILLE
DES BILLETS
PAR LES A

1 *Présentation*

DE L'INSTITUT D'ÉMISSION D'OUTRE-MER



Créé en 1966, l'Institut d'émission d'outre-mer assure le rôle de banque centrale pour les collectivités d'outre-mer du Pacifique.

Pour mener à bien ses missions, il dispose d'un siège social à Paris et de trois agences dans le Pacifique.

La zone d'intervention de l'Institut d'émission

8

Le siège de l'Institut d'émission

10

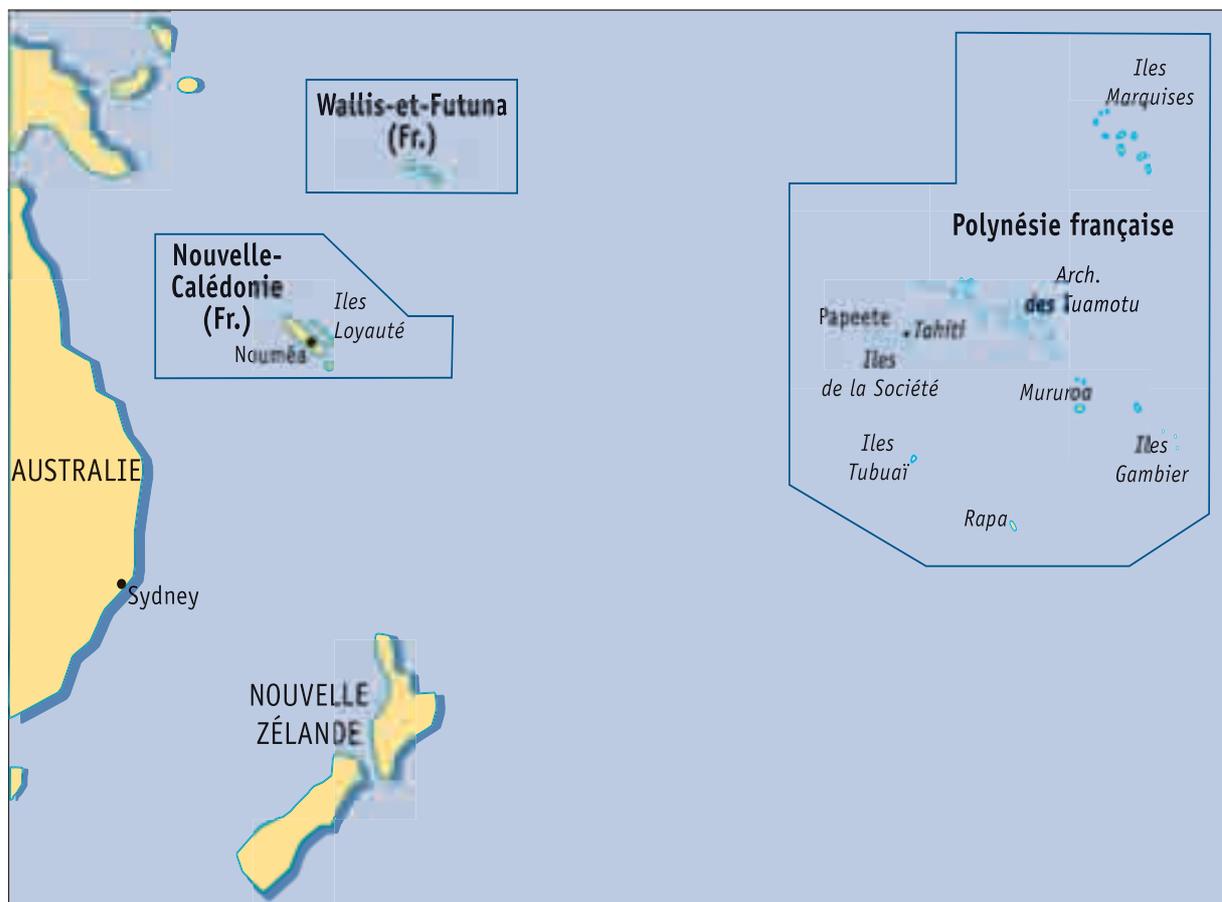
Les agences de l'Institut d'émission

11

Le Conseil de surveillance

12

La zone d'intervention de l'Institut d'émission



Agence de la Nouvelle-Calédonie

19, rue de la République
BP 1758
98845 Nouméa Cedex
Directeur : Éric Baulard
E-mail : agence@ieom.nc
Tél. : (687) 27.58.22
Fax : (687) 27.65.53



Agence de la Polynésie française

21, rue du Docteur Cassiau
BP 583
98713 Papeete RP
Directeur : Jean-Pierre Derancourt
E-mail : direction@ieom.pf
Tél. : (689) 50.65.00
Fax : (689) 50.65.03

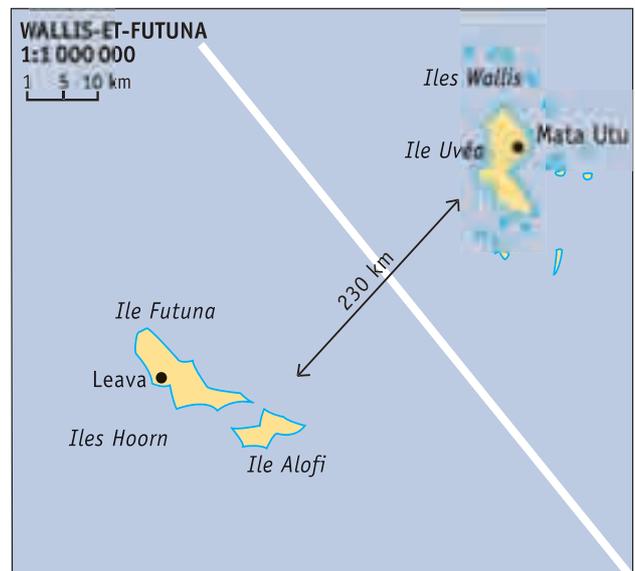
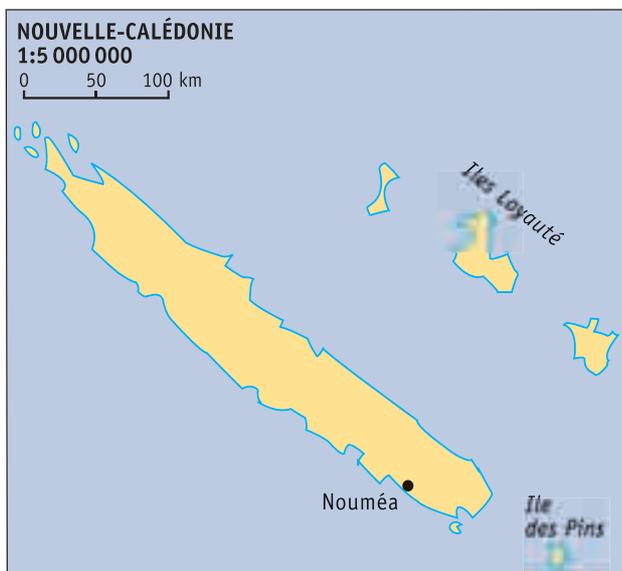
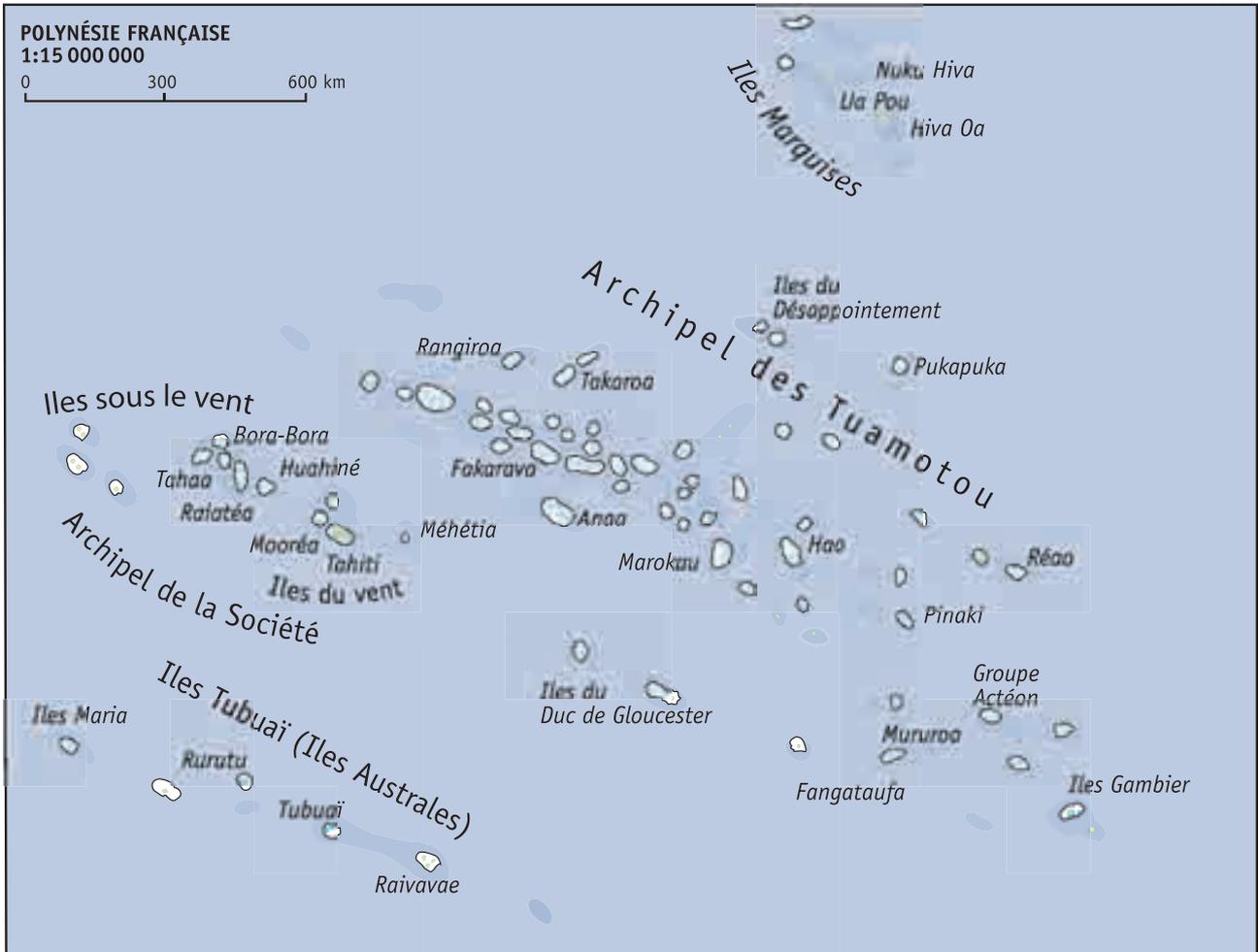


Agence de Wallis-et-Futuna

BP G-5 - Mata'Utu
98600 Uvea
Wallis-et-Futuna
Directeur : Didier Simon
E-mail : ieomwf@wallis.co.nc
Tél. : (681) 72.25.05
Fax : (681) 72.20.03



d'outre-mer



Le siège de l'Institut d'émission

L'effectif du siège de l'IEOM s'élevait au 31 décembre 2005 à 11 agents. Un certain nombre de fonctions demeurent assurées par l'Institut d'émission des départements d'outre-mer (IEDOM) pour le compte de l'IEOM. Il s'agit notamment de :

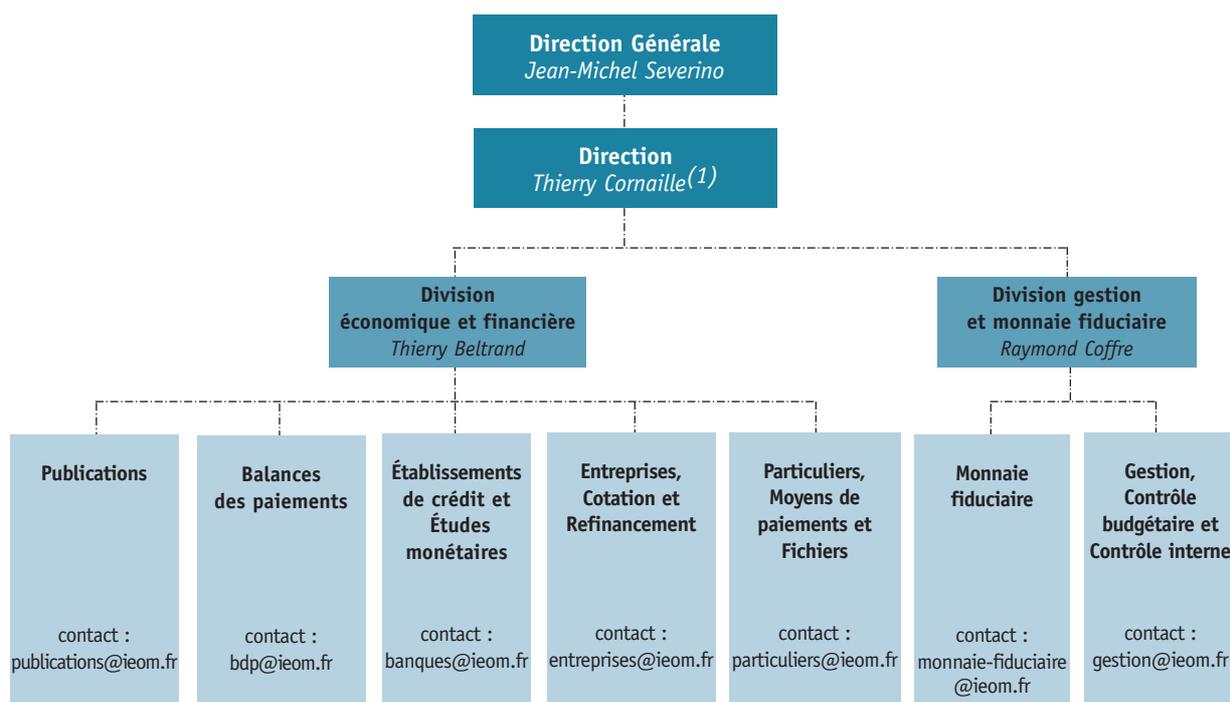
- la comptabilité et les opérations bancaires,
- l'inspection,
- la sécurité : prévention et suivi des risques,
- l'assistance informatique.



Le siège de l'AFD, des Instituts d'émission et de PROPARCO

Organigramme du siège de l'Institut d'émission d'outre-mer

L'organigramme de l'IEOM présenté ci-dessous est celui en vigueur au 31 décembre 2005.



(1) Remplacé par Patrick Besse à compter du 1^{er} février 2006

Les agences de l'Institut d'émission

Les trois agences de l'Institut d'émission sont installées à Nouméa (Nouvelle-Calédonie), à Papeete (Polynésie française) et à Mata'Utu (Wallis-et-Futuna).

Dans l'ensemble des agences de l'Institut d'émission d'outre-mer, le personnel est composé à la fois d'agents recrutés localement, non soumis à mobilité, et d'agents soumis à mobilité mis à la disposition de l'Institut d'émission par l'Agence française de développement (AFD).

Le tableau ci-après indique, au 31 décembre 2004 et au 31 décembre 2005, l'effectif de ces deux catégories de personnel dans les différentes agences de l'Institut d'émission.

Les agences n'ont pas enregistré d'évolution de leurs effectifs en 2005.

L'Institut d'émission dispose de trois agences dans le Pacifique.

Effectif des agences

	Nouvelle-Calédonie ⁽¹⁾		Polynésie française		Wallis-et-Futuna ⁽¹⁾		Total agences	
	2004	2005	2004	2005	2004	2005	2004	2005
Agents soumis à mobilité	4	4	4	4	1	1	9	9
Agents non soumis à mobilité	31	31	30	30	8	8	69	69
Total	35	35	34	34	9	9	78	78

(1) L'agence compte également un volontaire civil à l'aide technique

Les comités consultatifs d'agences (CCA)

Il existe, auprès des agences de Nouméa et de Papeete, un comité consultatif constitué de personnalités représentatives des secteurs d'activité significatifs de chaque collectivité. Ces comités se réunissent périodiquement afin d'apprécier l'évolution de la conjoncture dans les différents secteurs de l'économie. Ils permettent également de relayer, auprès des milieux professionnels, la politique menée par l'Institut d'émission.

Les comités consultatifs d'agences réunissent des personnalités représentatives des principaux secteurs d'activité.

Membres du CCA au 31/12/2005

Papeete		Nouméa	
Commerce automobile - Aquaculture	M. Paul Yeou Chichong	Agriculture	M. Elehmue Pidra
Agriculture - Élevage	M. Brice Coppenrath	Aquaculture	M. Edouard Klotz
BTP Promotion immobilière	M. Bernard Gallois	Artisanat	Mme Erika Millo-Rombaut
Grande distribution	M. Michel Chenne	BTP	M. André Desplat
Tourisme	M. Philippe Brovelli	Commerce et grande distribution	M. Hubert Bantegny
Industrie - Pêche	M. Christian Perez	Élevage et grandes cultures	M. Carol Roy
Perliculture	Mme Aline Baldassari-Bernard	Hôtellerie et tourisme	M. Patrick Moisan
Transport - Tourisme	M. Christian Vernaudo	Industrie de transformation	M. Denis Etournaud
		Mines et métallurgie	M. Luc Auffret

Le Conseil de surveillance

Le Conseil de surveillance fixe les conditions des opérations de l'Institut d'émission.

Le Conseil de surveillance de l'IEOM s'est réuni deux fois au cours de l'année 2005 : le 10 juin à Nouméa et le 17 novembre à Paris.

Comme chaque année, les Censeurs ont participé aux travaux du Conseil et ont contrôlé les comptes de l'IEOM conformément à l'article 15 des statuts.

Au cours de l'exercice, les modifications suivantes ont été apportées à la composition du Conseil :

- Par arrêté du 18 mars 2005, M. Emile Vanfasse, Ministre de l'Économie et des finances de la Polynésie française, a été nommé représentant titulaire de la Polynésie française, en remplacement de M. Georges Puchon,

- Par arrêté du 18 mars 2005, M. Gilles Tefaatau, Ministre de l'Urbanisme de la Polynésie française, a été nommé représentant suppléant de la Polynésie française, en remplacement de M. Teva Rohfritsch,

- Par arrêté du 18 mai 2005, M. Victor Brial, Député des îles de Wallis et Futuna, a été nommé membre titulaire, au titre de personne qualifiée représentant le territoire de Wallis et Futuna, en remplacement de M. Patalione Kanimoa,

- Par arrêté du 18 mai 2005, M. Patalione Kanimoa, Conseiller Économique et Social de Wallis et Futuna, a été nommé membre suppléant, au titre de personne qualifiée représentant le territoire de Wallis et Futuna, en remplacement de M. Sosefo Hensen,

- Par arrêté du 29 août 2005, M. Pierre Brunhes, Sous-Directeur des Affaires économiques à la Direction des affaires économiques, sociales et culturelles du Ministère de l'Outre-mer, a été nommé membre suppléant en qualité de représentant du Ministre de l'Outre-mer, en remplacement de M. Daniel Métayer,

- Par arrêté du 02 novembre 2005, M. Ouahid Ben Amar, Chargé d'études au Bureau des départements et territoires d'Outre-mer du Ministère de l'Économie et des finances, a été nommé membre suppléant en qualité de représentant du Ministre de l'Économie et des finances, en remplacement de M. Julien Matabon.



Conseil de surveillance - Paris - 17 novembre 2005



La composition du Conseil de surveillance au 31 décembre 2005

Le Gouverneur de la Banque de France ou son représentant :

- M. Jean-Paul Redouin, Sous-Gouverneur de la Banque de France, Président

Le Directeur du Trésor ou son représentant :

- Mme Marie-Anne Barbat-Layani, Sous-Directrice à la Direction du Trésor

Un représentant du Ministre de l'Économie, des finances et de l'industrie :

- Mme Isabelle Richard⁽¹⁾, Chef du bureau DOM-TOM à la Direction du Trésor
(suppléant : M. Ouahid Ben Amar)

Deux représentants du Ministre de l'Outre-mer :

- M. Philippe Leyssene, Directeur des Affaires économiques, sociales et culturelles au Ministère de l'Outre-mer (suppléant : M. Pierre Brunhes)
- Mme Annie Iasnogorodski, Chef du département des Affaires économiques au Ministère de l'Outre-mer (suppléant : M. Tho Vo Thanh)

Un représentant de la Banque de France :

- M. Jean-Claude Thibeault, Directeur général du personnel de la Banque de France

Trois personnalités représentant les collectivités d'outre-mer :

- Nouvelle-Calédonie : M. Alain Descombels, gérant de société et Président du Conseil d'administration de Promosud
- Polynésie française : M. Emile Vanfasse⁽²⁾, Ministre de l'Économie et des finances de la Polynésie française (suppléant : M. Gilles Tefaatau)
- Wallis-et-Futuna : M. Victor Brial, Député de Wallis-et-Futuna (suppléant : M. Patalione Kanimoa)

Un représentant du personnel de l'Institut d'émission :

- M. Daniel Zatroto (suppléante : Mme Christiane Tehepuarii)

Le collège des Censeurs

- M. Alain Armand, Contrôleur général de la Banque de France
- M. Daniel Besson, Commissaire du Gouvernement auprès de l'Agence française de développement

La direction générale

- M. Jean-Michel Severino, Directeur général
- M. Thierry Cornaille⁽³⁾, Directeur

Le Commissaire aux comptes

Depuis l'exercice 2000, les comptes de l'Institut d'émission d'outre-mer sont vérifiés et certifiés par le Cabinet Mazars & Guérard.

(1) Remplacée par M. Laurent Alégret, à compter du 17 février 2006

(2) Remplacé par M. Jacqui Drollet, à compter du 24 février 2006

(3) Remplacé par M. Patrick Besse, à compter du 1^{er} février 2006



1000

INSTITUT



LA C
DES BILL
DES BILLET
PAR LES

2

L'activité et les métiers

DE L'INSTITUT D'ÉMISSION D'OUTRE-MER



Banque centrale des collectivités d'outre-mer du Pacifique, l'Institut d'émission d'outre-mer en exerce toutes les missions fondamentales à l'exception de la gestion des réserves de change.

Par la politique monétaire qu'il met en œuvre, il est un acteur important du développement économique et social de ces collectivités.

<i>Le rôle de l'IEOM dans les collectivités d'outre-mer du Pacifique</i>	16
<i>L'émission de la monnaie fiduciaire</i>	17
<i>La gestion des fichiers interbancaires</i>	21
<i>Les échanges de valeurs</i>	24
<i>Le traitement des opérations pour le compte du Trésor public</i>	25
<i>La connaissance des entreprises</i>	26
<i>Le coût du crédit aux entreprises</i>	31
<i>Les instruments de politique monétaire</i>	33
<i>La communication externe</i>	40

Le rôle de l'IEOM dans les collectivités d'outre-mer du Pacifique

L'Institut d'émission d'outre-mer, dont le siège est à Paris, a été créé par la loi n° 66-948 du 22 décembre 1966.

Établissement public national dont la dotation s'élève à 10 millions d'euros, il exerce son activité dans les collectivités d'outre-mer du Pacifique (Nouvelle-Calédonie, Polynésie française et Wallis-et-Futuna).

Ses statuts ont été fixés par le décret n° 67-267 du 30 mars 1967 modifié par les décrets n° 85-403 du 03 avril 1985, n° 86-892 du 28 juillet 1986, n° 92-760 du 31 juillet 1992 et n° 98-1244 du 29 décembre 1998.

La connaissance approfondie de la personnalité et des réalités humaines et économiques de sa zone d'émission, permet à l'Institut d'émission d'outre-mer d'apporter à l'ensemble des décideurs économiques et financiers et aux pouvoirs publics, informations, appui et conseil, au service du développement économique et social des collectivités d'outre-mer du Pacifique.

- L'Institut d'émission assure l'émission monétaire par la mise en circulation et l'optimisation du volume et de la qualité des signes monétaires propres à sa zone d'intervention (franc CFP),
- il participe à la surveillance du système bancaire, en collaboration étroite avec les autorités nationales de supervision et de réglementation bancaire et financière (Banque de France, Secrétariat général de la Commission bancaire, Comité des établissements de crédit et des entreprises d'investissement, Autorité des marchés financiers...),
- il est chargé de l'établissement des statistiques monétaires et du suivi des établissements de crédit, propres à sa zone d'intervention,
- il établit, en collaboration avec la Direction de la Balance des paiements de la Banque de France, la balance des paiements de la Nouvelle-Calédonie et de la Polynésie française,
- il tient dans ses livres les comptes du Trésor Public et des établissements de crédit locaux,
- il apporte un certain nombre de services à la communauté bancaire, aux entreprises et aux particuliers :
 - cotation des entreprises,
 - gestion de la Centrale des bilans,
 - centralisation des risques bancaires et des arriérés sociaux,
- recensement des impayés sur effets de commerce,
- organisation et gestion des chambres de compensation,
- exercice du droit d'accès aux fichiers des incidents de paiements, des comptes d'outre-mer...
- il s'assure en liaison avec la Banque de France, de la sécurité des moyens de paiement et de la pertinence des normes applicables en la matière,
- il conduit une politique monétaire visant à favoriser le développement économique dans les collectivités d'outre-mer du Pacifique :
 - refinancement, sous certaines conditions, des crédits en faveur des secteurs économiques prioritaires et des zones économiquement défavorisées,
 - modulation du régime des réserves obligatoires,
- enfin, il joue un rôle d'observatoire économique : réalisation et publication périodique d'enquêtes et d'études (Rapports annuels du siège et des agences, Bulletins trimestriels de conjoncture, Lettres mensuelles, Notes de l'Institut d'émission, Études sectorielles, Rapports annuels de la Balance des paiements...) et participation aux travaux du projet CEROM (Comptes économiques rapides pour l'Outre-mer).



SIC-LOGEMENT SOCIAL

Logement social à la Vallée du Tir Goëlette - Nouvelle-Calédonie



TAHITI PRESSE

Le Gauguin aux Marquises - Polynésie française



T. BELTRAND

Engin de mine à Goro - Nouvelle-Calédonie

L'émission de la monnaie fiduciaire

Le privilège de l'émission monétaire, exercé depuis 1888 par la Banque de l'Indochine, a été confié à l'Institut d'émission d'outre-mer depuis le 1^{er} avril 1967.

Le privilège d'émission fait obligation à l'Institut d'émission de satisfaire les besoins en numéraire des collectivités de son ressort, mais aussi d'assurer la qualité physique de la circulation fiduciaire par le tri des billets et des pièces versés par les banques afin d'éliminer les coupures en mauvais état.

Les billets de l'Institut d'émission sont fabriqués par la Banque de France dans son imprimerie de Chamalières, les pièces étant produites par l'Administration des monnaies et médailles dans ses ateliers de Pessac.

La création du franc CFP résulte de circonstances historiques. En raison notamment de l'installation de bases américaines dans les collectivités françaises du Pacifique pendant la Deuxième guerre mondiale, le dollar américain a circulé concurremment avec le franc métropolitain, qui servait d'unité monétaire.

Aussi, lors de la dévaluation du franc par rapport au dollar US, intervenue le 25 décembre 1945, la monnaie circulant dans les collectivités du Pacifique, est devenue le franc CFP (Change Franc Pacifique), tout en conservant la parité qu'elle avait avec le dollar, soit 49,6 F CFP pour 1 \$ US. De ce fait, le franc CFP s'est trouvé avoir une parité de 2,40 anciens francs métropolitains. La parité de 1 dollar US = 49,6 XPF⁽¹⁾ a été maintenue lors des dévaluations ultérieures du franc français. La parité du franc CFP par rapport à ce dernier a évolué ainsi depuis l'origine :

26 janvier 1948	100 XPF = 432 francs
18 octobre 1948	100 XPF = 531 francs
27 avril 1949	100 XPF = 548 francs
20 septembre 1949	100 XPF = 550 francs

(5,50 F avec le passage au nouveau franc le 1^{er} janvier 1960)

A partir de cette date, la parité du XPF est restée fixe avec le franc français et a donc suivi très exactement les variations du taux de change du franc français, par rapport aux devises étrangères, à l'occasion de chacune des modifications de celui-ci.

Parité XPF/Euros

Par un décret du 16 décembre 1998 complété par un arrêté du 31 décembre 1998, le gouvernement français a décidé que la parité du franc CFP serait exprimée en euros à compter du 1^{er} janvier 1999 dans un rapport de :

1 000 XPF = 8,38 €

Il y a 60 ans...



(1) Dénomination internationale du franc CFP (eXchange Pacific Franc)

L'Institut d'émission d'outre-mer met en circulation des billets d'une valeur faciale de :

- 10 000 XPF,
- 5 000 XPF,
- 1 000 XPF
- et 500 XPF.

Les billets

Au 31 décembre 2005, l'encours cumulé des émissions nettes de billets pour l'ensemble de la zone franc CFP (Nouvelle-Calédonie, Wallis-et-Futuna et Polynésie française) s'élevait à 29 537 millions de XPF (équivalant à 248 millions d'euros) contre 27 828 millions de XPF (233 millions d'euros) au 31 décembre 2004, soit une progression de 6,1 % sur un an.

En Polynésie française, l'émission nette de 1 500 millions de XPF s'explique par l'importance prise par la coupure de 10 000 XPF dans le total des prélèvements, suite à une modification du paramétrage des DAB.

Les mouvements aux guichets ont porté sur 69 804 milliers de billets versés et prélevés en 2005 contre 66 041 milliers de billets versés et prélevés en 2004, soit une progression globale de 5,7 %. La répartition entre agences des flux de versements et prélèvements enregistrés aux guichets

est restée quasiment identique d'une année sur l'autre, à savoir dans l'ordre : Papeete (52 %), Nouméa (47 %) puis Mata-Utu (1 %).

En 2005, plus de 34 millions de billets ont été soumis au tri, en hausse de 4,9 % par rapport à 2004. Parmi ceux-ci, 26,8 millions de billets (+15,7 % sur un an), considérés comme « valides », ont été récupérés à l'issue du tri pour être remis en circulation.

Le taux moyen de récupération des billets, toutes coupures confondues, s'est établi en 2005 à 77 % contre 74 % l'année précédente, soit une amélioration notable de plus de 3 points sur un an. Dans le détail, les taux de récupération observés à fin 2005 pour chaque coupure étaient les suivants :

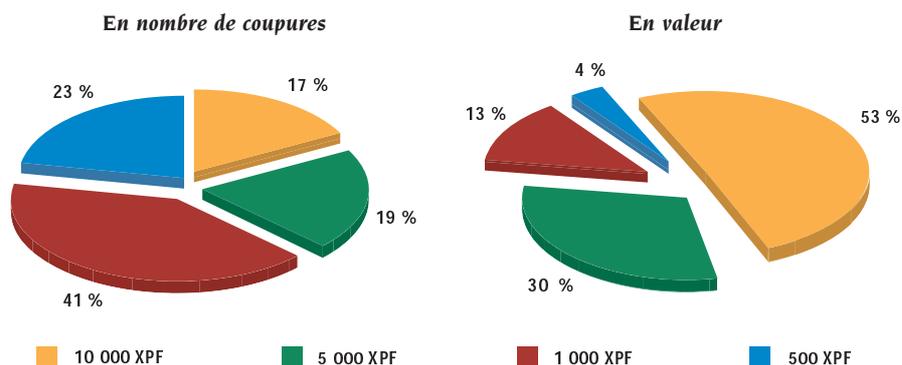
- 10.000 XPF : 91 %
- 5.000 XPF : 88 %
- 1.000 XPF : 70 %
- 500 XPF : 39 %

Émission nette de billets

(en millions de XPF)

Années	Nouvelle-Calédonie	Polynésie française	Wallis-et-Futuna
2001	740	850	318
2002	35	548	257
2003	529	302	125
2004	499	292	66
2005	96	1 500	112

Part de chaque coupure dans la circulation totale au 31/12/2005



Billets en circulation en fin d'année

Billets de :	Nombre (en milliers)		Valeur (en millions de XPF)	
	2004	2005	2004	2005
10 000 XPF	1 415	1 581	14 147	15 809
5 000 XPF	1 779	1 771	8 896	8 858
1 000 XPF	3 768	3 815	3 768	3 815
500 XPF	2 034	2 110	1 017	1 055
Total général	8 996	9 277	27 828	29 537

Les mouvements de billets aux guichets

(Nombre en milliers)

Billets de :	Versements			Prélèvements		
	2004	2005	Variations	2004	2005	Variations
10 000 XPF	4 135	5 436	31,4 %	4 214	5 603	33,0 %
5 000 XPF	11 623	11 534	-0,8 %	11 605	11 526	-0,7 %
1 000 XPF	14 918	15 490	3,8 %	15 046	15 537	3,3 %
500 XPF	2 220	2 301	3,6 %	2 280	2 377	4,3 %
Total général	32 896	34 761	5,7 %	33 145	35 043	5,7 %

Taux de récupération des coupures

Billets de :	2001	2002	2003	2004	2005
10 000 XPF	86 %	84 %	84 %	90 %	91 %
5 000 XPF	81 %	79 %	79 %	88 %	88 %
1 000 XPF	46 %	51 %	54 %	66 %	70 %
500 XPF	19 %	14 %	20 %	36 %	39 %



L'émission de la monnaie fiduciaire

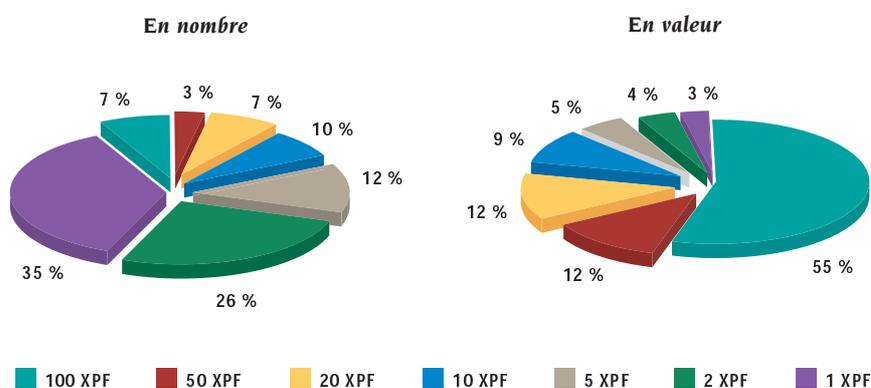
L'Institut d'émission d'outre-mer met en circulation des monnaies métalliques d'une valeur faciale de 100 XPF, 50 XPF, 20 XPF, 10 XPF, 5 XPF, 2 XPF, 1 XPF.

Les pièces

Au 31 décembre 2005, le montant des pièces en circulation s'élevait à 2 941 millions de XPF (24,6 millions d'euros) contre 2 796 millions de XPF (23,4 millions d'euros) au 31 décembre 2004, soit une augmentation de 5,2 % sur un an.

Les mouvements au guichet de l'IEOM ont porté sur près de 21 millions de pièces (soit 4,8 millions pour les pièces versées - équivalant à 36 tonnes - et 16,5 millions pour les pièces prélevées - équivalant à 82 tonnes -), pour un montant total de 480 millions de XPF (soit 4 millions d'euros).

Part de chaque coupure dans la circulation totale au 31/12/2005



Pièces en circulation en fin d'année

Pièces de :	Nombre (en milliers)		Variations (en nombre)	Valeur (en millions de XPF)		Variations (en valeur)
	2004	2005		2004	2005	
100 XPF	15 511	16 331	5,3 %	1 551,1	1 633,1	5,3 %
50 XPF	6 637	6 975	5,1 %	331,9	348,8	5,1 %
20 XPF	16 779	17 627	5,1 %	335,6	352,5	5,1 %
10 XPF	23 900	25 003	4,6 %	239,0	250,0	4,6 %
5 XPF	27 207	28 665	5,4 %	136,0	143,3	5,4 %
2 XPF	60 118	63 167	5,1 %	120,2	126,3	5,1 %
1 XPF	81 751	85 829	5,0 %	81,8	85,8	5,0 %
Total général	231 903	243 597	5,0 %	2 795,6	2 940,8	5,2 %



Les fichiers interbancaires

L'IEOM intervient dans le dispositif réglementaire de traitement des incidents de paiement par chèque, aux côtés de la Banque de France, non seulement sur le volet répressif de la législation mais, surtout, sur le volet préventif de celle-ci.

Le volet préventif

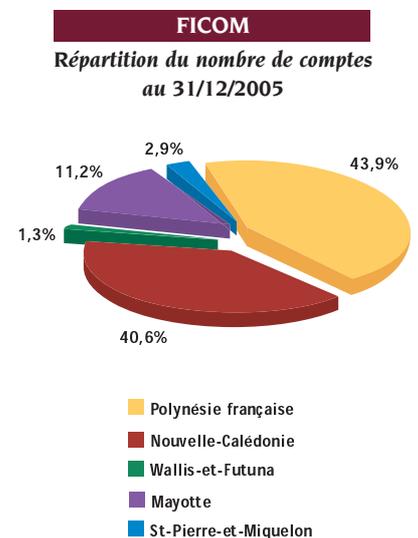
Recensement des comptes tirés de chèques des collectivités d'outre-mer (COM) du Pacifique et des collectivités de Mayotte et Saint-Pierre-et-Miquelon.

Pendant du FICOPA (Fichier des comptes bancaires et assimilés) géré en métropole par la Direction générale des impôts, le FICOM (Fichier des comptes d'outre-mer), géré par l'IEOM, centralise les informations permettant d'identifier l'ensemble des comptes sur lesquels peuvent être

tirés des chèques, détenus par les personnes physiques ou morales et ouverts dans les collectivités d'outre-mer du Pacifique (Nouvelle-Calédonie, Polynésie française et Wallis-et-Futuna) ainsi que dans les collectivités départementale de Mayotte et territoriale de Saint-Pierre-et-Miquelon. Obligation est faite à tous les établissements teneurs de tels comptes, de déclarer auprès du FICOM l'ensemble de leurs opérations d'ouverture, de modification ou de clôtures de comptes.

Près de 186 000 ouvertures de comptes ont ainsi été déclarées au FICOM en 2005 (soit +60 % sur un an). Ce chiffre élevé s'explique en fait par les « redépôts » (purge complète de la base de données d'un établissement de crédit, suivie d'une re-déclaration de l'ensemble de ses comptes) effectués en 2005 par quatre établissements de crédit, à la suite de

Le FICOM recense les comptes à vue ouverts dans les collectivités d'outre-mer du Pacifique ainsi qu'à Mayotte et à Saint-Pierre-et-Miquelon.



Textes réglementaires de référence

- Décret du 30/10/1935.
- Lois n° 91-1382 du 30/12/1991, 2001-420 (NRE) du 15/05/2001 et 2001-1168 (MUR-CEF) du 11/12/2001.
- Décrets 92-456 du 22/05/1994 et 94-284 du 6 avril 1994.

Le dispositif légal repose sur :

Un volet préventif :

- détection de l'ensemble des comptes tirés de chèques ouverts par les personnes physiques ou

morales faisant l'objet d'une interdiction bancaire ou judiciaire,

- possibilité offerte à toute personne de vérifier la régularité de l'émission d'un chèque,
- information préalable par l'établissement de crédit à son client des conséquences du défaut de provision, avant de refuser le paiement d'un chèque pour ce motif.

Un volet répressif :

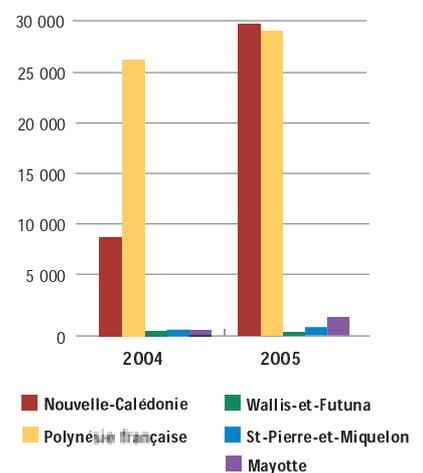
- interdiction d'émettre des chèques pendant

5 ans, qui peut être levée à tout moment par la régularisation de l'ensemble des chèques rejetés et le paiement, le cas échéant, d'une pénalité libératoire,

- obligation de restitution de l'ensemble des formules de chèques au banquier,
- inscription de la personne interdite dans le fichier national FCC,
- pénalités libératoires, payables au moyen de timbres fiscaux en euros.

FICOM

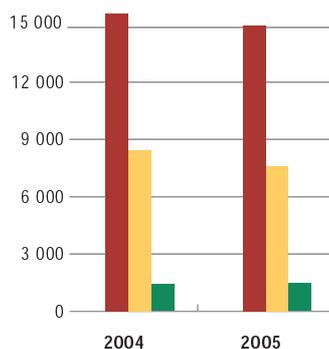
Déclarations d'ouvertures de comptes au cours de l'année



Les fichiers interbancaires

Nombre d'incidents

sur chèque dans les COM
déclarés au FCC
au cours de l'année



migrations de leur système informatique. Retraité de ces opérations exceptionnelles, le nombre de déclarations d'ouvertures de comptes s'élève à près de 62 000 (contre 40 000 environ en 2004). Parallèlement, un peu plus de 32 000 clôtures de comptes ont été enregistrées au FICOM en 2005, en baisse de 12 % sur un an.

Au 31 décembre 2005, le FICOM recensait environ 463 000 comptes (+0,8 % par rapport à fin 2004) pour près de 600 000 titulaires (personnes physiques et morales).

Le volet répressif

Déclaration des incidents de paiement par chèque et des interdictions bancaires ainsi que des décisions de retrait de cartes bancaires.

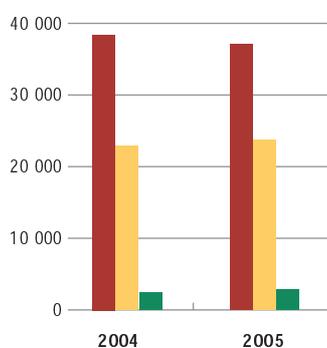
L'ensemble des incidents de paiement par chèque et des décisions de retraits de cartes bancaires constatés sur le territoire national, y compris par conséquent dans les collectivités d'outre-mer, sont déclarés directement par les établissements de crédit auprès du Fichier central des chèques (FCC) géré par la Banque de France.

Les données ci-dessous, extraites du FCC et portant sur les seules collectivités d'outre-mer du Pacifique, font ressortir :

- une baisse significative (de l'ordre de -6 %) du nombre d'incidents de paiement, tant sur chèques que sur cartes, déclarés en 2005 par rapport à l'année précédente ; accompagnée d'une stagnation du stock d'incidents de paiement sur chèques non régularisés en fin d'année (environ 64 000 incidents recensés, toutes collectivités confondues) et d'une légère réduction du stock de retraits de cartes bancaires (près de 2 750),
- une nouvelle dégradation de ces indicateurs de vulnérabilité à Wallis-et-Futuna, alors qu'ils se sont plutôt améliorés dans les deux autres collectivités d'outre-mer,
- une légère contraction, de l'ordre de 2 %, du nombre total de personnes physiques ou morales en interdiction bancaire, aux alentours de 9 500 à fin décembre 2005.

Stock d'incidents de paiement

sur chèque dans les COM
enregistrés au FCC en fin d'année



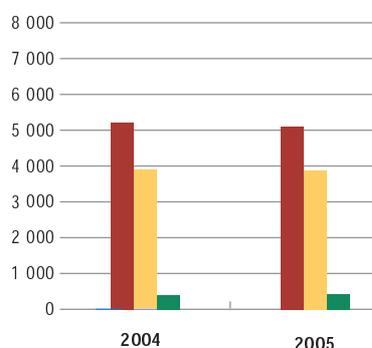
■ Nouvelle-Calédonie

■ Polynésie française

■ Wallis-et-Futuna

Interdits bancaires

dans les COM
inscrits au FCC en fin d'année



Déclarations et stocks d'incidents de paiement enregistrés au FCC en fin d'année

	Nouvelle-Calédonie		Polynésie française		Wallis-et-Futuna		Toutes COM du Pacifique		
	2004	2005	2004	2005	2004	2005	2004	2005	Var.
Déclarations d'incidents sur chèques au cours de l'année	15 792	15 016	8 698	7 752	1 457	1 516	25 947	24 284	-6,4%
Stock d'incidents sur chèques en fin d'année	38 719	37 293	23 080	23 749	2 296	2 989	64 095	64 031	-0,1%
Déclarations de retraits de cartes bancaires au cours de l'année	1 159	1 092	291	190	72	144	1 522	1 426	-6,3%
Stock de retraits de cartes bancaires en fin d'année	2 110	2 153	577	386	103	210	2 790	2 749	-1,5%
Interdits bancaires en fin d'année	5 257	5 132	3 962	3 918	381	386	9 600	9 436	-1,7%

L'exercice du droit d'accès aux fichiers et du droit de communication

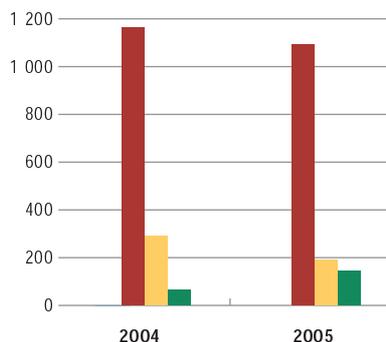
La loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978 prévoit que toute personne justifiant de son identité a le droit d'interroger les services ou organismes chargés de mettre en œuvre des traitements automatisés, en vue de savoir si ces traitements portent sur des informations nominatives la

concernant et, le cas échéant, d'en obtenir communication voire rectification.

Dans ce cadre, l'IEOM a donné suite, en 2005, à 750 demandes de droit d'accès au FCC exercées par des résidents des COM, contre 770 en 2004. Par ailleurs, l'Institut d'émission a procédé à une centaine d'interrogations du FICOM pour répondre au droit de communication légal exercé dans le cadre d'une commission rogatoire par des officiers de police judiciaire.

L'IEOM permet aux personnes physiques et morales d'exercer leur droit d'accès aux fichiers réglementaires.

Décisions de retraits de cartes bancaires enregistrées au FCC au cours de l'année

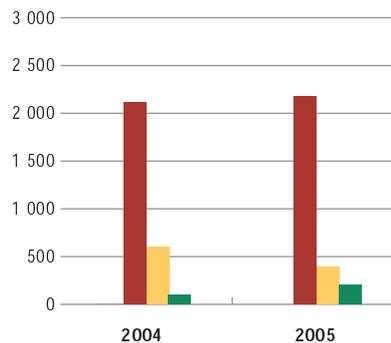


■ Nouvelle-Calédonie

■ Polynésie française

■ Wallis-et-Futuna

Stock de décisions de retraits de cartes bancaires enregistrées au FCC en fin d'année



T. BELTRAND

Vue du port de déchargement des minéraliers approvisionnant l'usine SLN de Doniambo - Nouvelle-Calédonie

Les échanges de valeurs

Les chambres de compensation ont pour objet d'assurer, entre les établissements participants, le règlement par compensation des remises réciproques des diverses valeurs telles que chèques, virements et effets de commerce. Le solde résultant de la compensation est inscrit au compte de chaque participant ouvert dans les livres de l'Institut d'émission.

Les chambres de compensation

L'Institut d'émission gère les chambres de compensation de la Nouvelle-Calédonie, de la Polynésie française et de Wallis-et-Futuna.

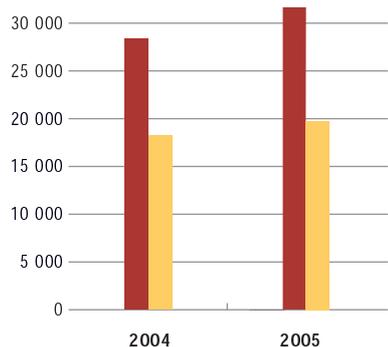
En 2005, les statistiques montrent une progression tant en nombre (31,6 millions d'opérations contre 28,6 millions en 2004, soit +10,5 %) qu'en montant (20,1 milliards d'euros au lieu de 18,0 milliards

d'euros en 2004, soit +11,7 %) des valeurs traitées dans les collectivités d'outre-mer du Pacifique.

Elles font aussi ressortir la forte proportion des échanges de chèques qui représentent, en 2005 comme en 2004, près de 70 % des valeurs traitées en Nouvelle-Calédonie et 55 % en Polynésie française. En valeur, la part relative des chèques apparaît toutefois moins forte (50 % dans les deux collectivités).

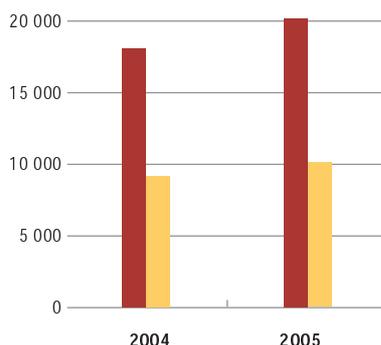
Activité de compensation dans les COM

en nombre de valeurs traitées
(en milliers d'opérations)



■ Total des valeurs traitées

en montants traités
(en millions d'euros)



■ dont chèques

En nombre de valeurs échangées, le taux d'utilisation des chèques dans les collectivités d'outre-mer du Pacifique (62 %), reste très nettement supérieur à celui observé en métropole (29 %) où les paiements par chèque, déjà devancés par les règlements par carte bancaire (37 % des règlements totaux), ont de nouveau été dépassés, en 2005, par les virements et prélèvements réunis (32 %).

Modernisation et sécurisation des systèmes d'échanges

La Nouvelle-Calédonie et la Polynésie française sont engagées dans un processus de modernisation et de sécurisation de leur système d'échanges interbancaires.

À la fois surveillant de la sécurité des moyens de paiement et participant aux échanges interbancaires, l'IEOM a initié en 2001 une démarche de modernisation et de sécurisation des systèmes d'échanges dans les collectivités d'outre-mer du Pacifique, qui s'est traduite dans un premier temps par la création, fin 2002, de deux Groupements d'intérêt économique administratifs (le GIE "Système interbancaire d'échanges de Polynésie française "

d'une part, et le GIE "Système interbancaire d'échanges de Nouvelle-Calédonie " d'autre part). Les GIE SIE-PF et SIE-NC regroupent ainsi, outre l'IEOM, l'ensemble des établissements tirés de chèques sur chacune des places et sont chargés de la mise en œuvre de ce programme dans chaque collectivité.

Les deux GIE ont véritablement démarré leurs travaux début 2003. Mais c'est en Nouvelle-Calédonie – qui bénéficiait d'une expérience de plusieurs années dans l'échange quotidien de fichiers bancaires de compensation, grâce à un réseau télématique reliant l'ensemble des banques, l'IEOM et un prestataire local –, que le processus a abouti le premier. En effet, le

nouveau système d'échanges – qui s'inspire largement des normes nationales d'échanges sur le SIT ⁽¹⁾ métropolitain, tout en préservant certaines spécificités tenant compte du contexte local – y a démarré le 30 mai 2005, en conformité avec les attentes de la communauté bancaire de la place.

Quant au GIE SIEPF, ses travaux ont peu avancé en 2005 face aux obstacles techniques rencontrés ainsi qu'à la priorité donnée par les banques locales à la migration de leurs systèmes informatiques. Néanmoins, ils devraient être relancés significativement en 2006.

(1) Système interbancaire de télécompensation

Le traitement des opérations pour le compte du Trésor public

Dans le cadre de la convention passée avec le Trésor public, l'IEOM a traité pour le compte de celui-ci 2,08 millions de valeurs en 2005, contre 1,89 million en 2004, soit une hausse supérieure à 10 %. Cette augmentation concerne tant la

Nouvelle-Calédonie (+12 %) que la Polynésie française (+10 %).

Parmi les valeurs remises par le Trésor, les chèques ont représenté 29 % de leur nombre et 39 % de leur montant total.

La convention signée avec le Trésor public le 1^{er} avril 1967 confère notamment à l'IEOM :

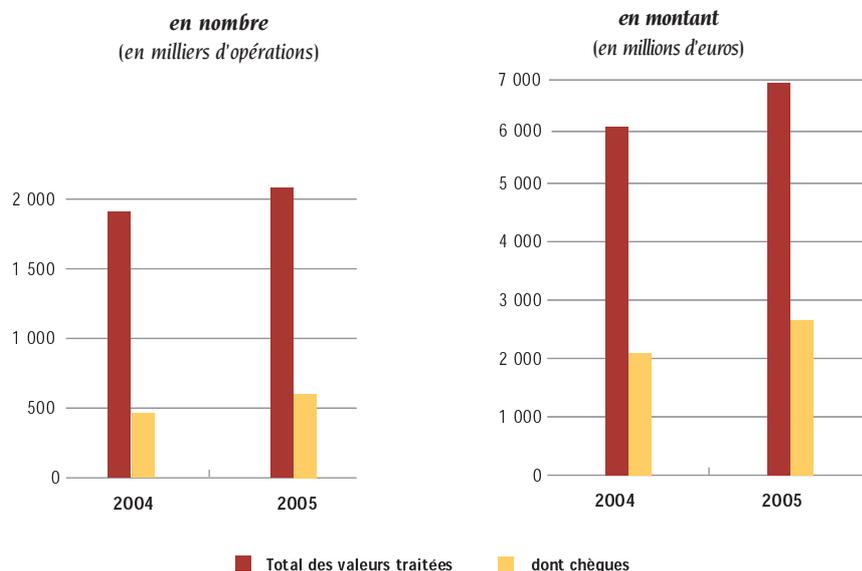
- un rôle de banquier chargé du traitement de l'ensemble des valeurs remises par les comptables publics,

- une mission de mise à disposition localement des montants des transferts publics en provenance de la métropole.

L'Institut d'émission exerce gratuitement les missions qui lui sont confiées par cette convention.

Il est ouvert, dans les livres du Trésor à Paris, un compte courant unique dénommé "compte d'opérations", sur lequel l'Institut d'émission d'outre-mer a l'obligation de verser l'ensemble des disponibilités qu'il peut se constituer hors de sa zone d'émission.

Opérations traitées pour le compte du Trésor public



Le tableau ci-dessous reprend les statistiques relatives au montant des transferts publics ayant transité par l'IEOM en 2004

et 2005. Elles correspondent aux niveaux décennaires du compte du Trésor public ouvert dans les livres de l'IEOM :

Transferts publics ayant transité par l'IEOM

(en millions d'euros)

Transferts publics	Nouvelle-Calédonie			Polynésie française			Wallis-et-Futuna			Toutes COM du Pacifique		
	2004	2005	Var.	2004	2005	Var.	2004	2005	Var.	2004	2005	Var.
Reçus de métropole	863	900	4,3 %	809	870	7,5 %	27	14	-48,1 %	1 699	1 784	5,0%
Émis vers la métropole	177	208	17,5 %	59	142	140,7 %	1	5	400,0 %	237	355	49,8%
Transferts publics nets	686	692	0,9 %	750	728	-2,9 %	26	9	-65,4 %	1 462	1 429	-2,3%



Pépinière d'agrumes - Marquises - Polynésie française



V. KIEOU

La connaissance des entreprises

L'IEOM recense et analyse les données financières des entreprises des collectivités d'outre-mer du Pacifique.

L'IEOM, dans le cadre de son rôle d'observatoire de l'économie des collectivités d'outre-mer du Pacifique, recueille, analyse et diffuse tout un ensemble d'informations relatives aux entreprises situées dans sa zone d'intervention.

A ce titre, l'IEOM procède notamment:

- à la collecte et au retraitement des documentations comptables et annonces légales,
- à la centralisation des crédits bancaires,
- au recensement des incidents de paiement sur effets, des crédits douteux et des arriérés de cotisations sociales,
- à la réalisation d'enquêtes sur le coût du crédit aux entreprises.

Ces données, une fois retraitées et analysées, sont destinées à éclairer les différents acteurs économiques et sociaux (établissements bancaires, pouvoirs publics, instituts de statistiques, organisations professionnelles, entreprises...) sur la situation économique et financière des entreprises des collectivités d'outre-mer du Pacifique. Certaines de ces données ne sont toutefois accessibles qu'aux établissements de crédit et sont disponibles auprès des agences et du siège, ainsi que sur la partie sécurisée du site Internet de l'IEOM (www.ieom.fr).

Les données comptables, financières et juridiques

A partir des éléments communiqués par les établissements de crédit et les entreprises ainsi que des informations de nature juridique soumises à publication légale, l'IEOM établit, pour chaque entreprise de sa zone d'intervention :

- une fiche signalétique comprenant les principales caractéristiques de l'entreprise (nom, forme juridique, secteur d'activité, participations détenues, actionnariat...),
- une cotation traduisant l'appréciation, par l'IEOM, de la situation comptable et financière de l'entreprise.

Le dispositif de cotation des entreprises

La cotation est une appréciation synthétique de la situation financière d'une entreprise quelle que soit sa nature juridique (SA, SARL, SNC, SAS, GIE, SCI...), en particulier de sa solvabilité à court terme. Elle est communiquée à la fois à l'entreprise cotée et aux établissements de crédit adhérents et ayant souscrit un abonnement leur donnant accès à cette information.

La cotation permet :

- à l'entreprise, de connaître l'appréciation de sa santé financière par la banque centrale ;
- aux établissements de crédit, de disposer d'une information utile à l'analyse de leurs risques ;
- à l'IEOM, de sélectionner les créances admissibles aux dispositifs d'intervention qu'il met à la disposition des établissements de crédit.

La cotation bénéficie d'une validité de 21 mois à compter de la date d'arrêté de la documentation comptable remise à l'Institut, mais elle peut être révisée à

tout moment sur la base d'éléments nouveaux portés à la connaissance de l'IEOM.

Elle se présente sous la forme de 4 caractères alphanumériques (voir ci-contre).

La cotation est par ailleurs assortie d'un énoncé succinct des motifs qui en justifient l'attribution : le code BRIDJES.

Pour plus d'informations concernant le dispositif de cotation de l'IEOM, une plaquette récapitulative est proposée en téléchargement sur le site Internet de l'IEOM (www.ieom.fr), rubrique " Entreprises ".

Rappel historique

- 1995 : entrée en vigueur du système de cotation de l'IEOM dont les règles et les conditions d'attribution s'inspirent largement de celles de la Banque de France.

- 2001 : révision partielle du dispositif IEOM et de certaines règles de cotation.

- 2004 : mise en place de la Nouvelle Echelle de Cotation à la Banque de France (conforme aux exigences du nouveau ratio de solvabilité, qui devrait entrer en vigueur en 2007). Cette évolution devrait entraîner à terme une refonte similaire du système de cotation de l'IEOM.

1. Une cote de refinancement

(détermine l'admissibilité des crédits octroyés à l'entreprise, aux différents modes d'intervention de l'IEOM)

Cette cote est notamment fonction du secteur économique et de la localisation de l'entreprise, des cotes d'activité, de crédit et de paiement attribuées à l'entreprise.

R : Entreprise appartenant à un secteur économique prioritaire ou située dans une zone économiquement défavorisée (ZED), dont les créances sont admissibles au dispositif de réescompte et ne donnent pas lieu à constitution de réserves obligatoires.

P : Entreprise de petite taille appartenant à un secteur économique prioritaire ou située dans une ZED, dont les créances sont admissibles au dispositif de réescompte (dans la limite de 5 millions de XPF) et ne donnent pas lieu à constitution de réserves obligatoires.

T : Entreprise de création récente appartenant à un secteur économique prioritaire ou située dans une ZED, dont les créances sont admissibles au dispositif de réescompte et ne donnent pas lieu à constitution de réserves obligatoires.

G : Entreprise de grande taille n'appartenant pas à un secteur économique prioritaire ou non située dans une ZED, dont les créances sont admissibles au dispositif de garantie de l'IEOM et ne donnent pas lieu à constitution de réserves obligatoires.

H : Entreprise n'appartenant pas à un secteur économique prioritaire ou non située dans une ZED, dont les créances ne donnent pas lieu à constitution de réserves obligatoires.

N : Entreprise dont les créances sont exclues de tous les modes d'intervention de l'IEOM.

Zone économiquement défavorisée (ZED)

Au sens de l'IEOM : il s'agit de la collectivité de Wallis-et-Futuna dans son ensemble ainsi que de toute zone située en dehors du "Grand Nouméa" (qui intègre les communes de Nouméa, Païta, Mont-Dore et Dumbéa) pour la Nouvelle-Calédonie et du "Grand Papeete" (qui comprend, outre Papeete, les communes de Paea, Arue, Faa'a, Punaauia, Mahina et Pirae) pour la Polynésie française.

2. Une cote d'activité

(indique le niveau de chiffre d'affaires - CA)

A CA \geq 100 milliards XPF

B 20 milliards \leq CA < 100 milliards XPF

C 10 milliards \leq CA < 20 milliards XPF

D 5 milliards \leq CA < 10 milliards XPF

E 3 milliards \leq CA < 5 milliards XPF

F 1 milliard \leq CA < 3 milliards XPF

G 200 millions \leq CA < 1 milliard XPF

H 100 millions \leq CA < 200 millions XPF

J CA < 100 millions XPF

X CA inconnu ou se rapportant à un exercice clôturé depuis plus de 21 mois

N Niveau d'activité non significatif

3. Une cote de crédit

(traduit l'appréciation portée par l'IEOM sur la situation financière de l'entreprise)

3 Cote d'excellence, il s'agit de la meilleure appréciation de l'IEOM sur la qualité du crédit de l'entreprise.

4 Appréciation globalement favorable sur l'entreprise, dont la capacité à honorer ses engagements financiers apparaît satisfaisante en dépit de quelques éléments de fragilité ou d'incertitude.

5 Entreprise dont la capacité à honorer ses engagements financiers motive des réserves.

6 Entreprise dont la capacité à honorer ses engagements financiers motive des réserves graves.

0 Absence de documentation comptable récente.

4. Une cote de paiement

(indique la régularité des paiements)

7 Paiements réguliers au cours des six derniers mois ou incidents déclarés de faible importance.

8 Difficultés de trésorerie non susceptibles de mettre en péril l'entreprise.

9 Graves difficultés de trésorerie compromettant la solvabilité de l'entreprise.

Exemple : L'attribution d'une cotation RH47 accompagnée d'un code BRIDJES 1100000 signifie que l'entreprise, appartenant à un secteur économique prioritaire ou située dans une ZED (voir définition ci-dessus), est admissible au dispositif de réescompte (**R**) et que son chiffre d'affaires est compris entre 100 et 200 millions de XPF (**H**). Au vu de sa dernière documentation comptable, l'IEOM porte une appréciation globalement favorable sur cette entreprise en dépit de quelques signes de fragilité (**4**), notamment au niveau de sa structure bilanzielle et de son compte de résultat (les lettres **B** et **R** du code BRIDJES sont renseignées à 1). Enfin, elle ne présente pas de difficultés de trésorerie ou de paiement (**7**).

Statistiques de répartition des cotations attribuées

Au 31 décembre 2005, 8 928 entreprises étaient recensées dans la base cotation de Nouvelle-Calédonie, 4 985 dans la base de Polynésie française et 46 dans celle de Wallis-et-Futuna. Ainsi, au total, près de 14 000 entreprises des collectivités d'outre-mer du Pacifique étaient régulièrement suivies et analysées par les agences de l'IEOM fin 2005, contre un peu plus de 12 200 entreprises à fin décembre 2004, soit une progression de 15 % sur un an.

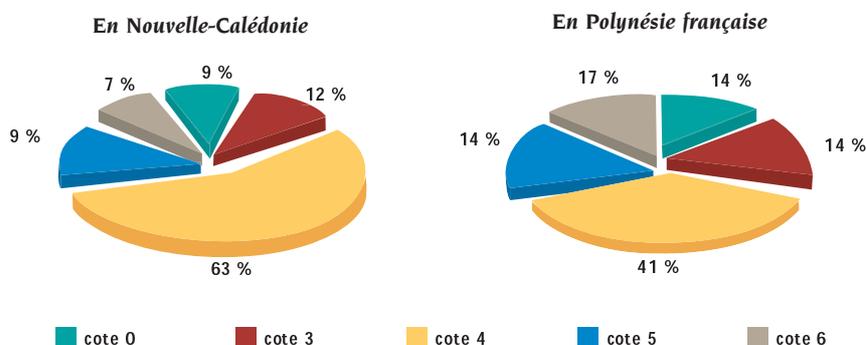
Parmi ces entreprises, 25 % étaient

cotées sur la base d'une documentation comptable valide, soit plus de 3 500 entreprises. La répartition des cotes ainsi attribuées est présentée dans les graphiques ci-dessous (répartition par cote de crédit), d'où il ressort que les cotes de crédit 4 représentent la majeure partie du total des cotes attribuées, tant en Nouvelle-Calédonie qu'en Polynésie française, et les cotes de crédit 3 (cote d'excellence) un peu moins de 13 %.

La base cotation de l'IEOM, considérée de façon globale, est donc composée à près de 70 % d'entreprises sur lesquelles l'Institut formule une opinion favorable quant à leur situation comptable et financière (cotes de crédit 3 et 4).

Entreprises cotées sur la base d'une documentation comptable valide, au 31/12/2005

Répartition par cote de crédit en %



(Source : bases Cotation IEOM)

Les risques bancaires " entreprises "

Conformément aux dispositions du règlement n° 86-09 du CRBF⁽¹⁾, l'IEOM procède, dans les collectivités d'outre-mer du Pacifique, à la centralisation des risques bancaires, des créances douteuses, des opérations de crédit-bail et de location assorties d'une option d'achat ainsi que des arriérés de cotisations sociales. Il s'agit d'un dispositif de prévention géré par l'IEOM avec la participa-

tion active de l'ensemble de la communauté bancaire.

La centralisation des risques a pour finalité de permettre :

- aux établissements de crédit, d'évaluer l'endettement global de leurs clients pour lesquels ils déclarent des encours ;
- à l'IEOM, de compléter son appréciation

(1) Comité de la Réglementation bancaire et financière

en vue de la cotation des entreprises, mais aussi, à un niveau macro-économique, de suivre l'évolution des risques afférents aux différents secteurs d'activité ou groupes d'entreprises.

Dans un souci d'harmonisation de sa grille de déclaration des risques avec celle de la Banque de France, l'IEOM a mené un processus de refonte de son dispositif de centralisation des risques (SCR), tout en conservant certaines spécificités (seuil de déclaration inférieur ou déclaration des crédits douteux, par exemple). Ce nouveau dispositif, dénommé SCR2, est opérationnel depuis le mois de juillet 2004.

Évolution des risques bancaires des entreprises

Sur un an, l'encours global des risques sur les entreprises, hors engagements de hors-bilan et toutes collectivités confondues, a progressé de 10 %, pour s'établir à plus de 422 milliards de XPF à fin 2005. Les engagements de hors-bilan enregistrent pour leur part une progression plus contenue (6 %) pour s'afficher à près de 137 milliards de XPF. Comme l'illustre le graphique ci-contre, ces derniers représentent près du quart du total des risques recensés dans les COM du Pacifique à fin 2005, contre plus de la moitié pour les crédits à terme.

Le Service central des risques (SCR)

Doivent être déclarés :

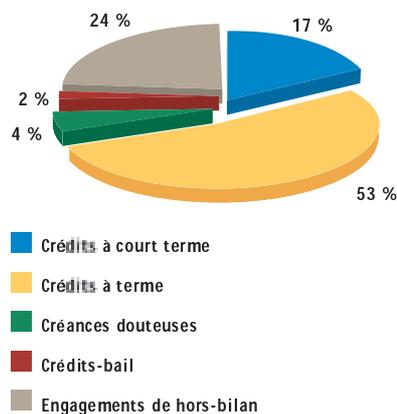
- tous les crédits (y compris ceux déclassés en douteux) contractés auprès d'un établissement de crédit situé dans la zone d'émission ;
- les crédits (y compris ceux déclassés en douteux) octroyés par des établissements de crédit hors zone d'émission dès lors que ces crédits se rapportent à des entreprises ayant leur siège social dans l'une des trois collectivités d'outre-mer du Pacifique.
- les arriérés de cotisations sociales détenus auprès des caisses locales de sécurité sociale

Seuils de déclaration (en vigueur depuis le 1^{er} juillet 2004) :

- les crédits bancaires d'un montant supérieur à 2,5 M XPF sont déclarés individuellement. Par exception, les créances douteuses sont déclarées au premier K XPF ;
- les crédits bancaires inférieurs à ce seuil sont déclarés collectivement, regroupés par secteur d'activité.
- les arriérés de cotisations sociales d'un montant cumulé supérieur à 1 M XPF

Crédits bancaires

Répartition par catégorie au 31/12/2005
toutes COM confondues



Risques bancaires sur les entreprises à fin décembre

(en milliards de XPF)

Catégorie de risques	Wallis-et-Futuna		Nouvelle-Calédonie		Polynésie française		Toutes COM du Pacifique	
	2004	2005	2004	2005	2004	2005	2004	2005
Crédits à court terme	0,05	0,11	28,20	39,87	42,58	54,68	70,83	94,66
Crédits à terme	0,91	1,28	164,57	178,49	117,20	114,05	282,68	293,82
Créances douteuses	0,16	0,38	11,62	12,47	10,32	10,37	22,10	23,22
Crédit-bail	-	-	8,32	9,01	1,78	1,92	10,10	10,93
Total	1,12	1,77	212,71	239,84	171,88	181,02	385,71	422,63
Engagements de hors-bilan	0,73	0,28	71,97	73,11	56,37	63,10	129,07	136,49

(Source : IEOM – Service central des risques)

Les incidents de paiement sur effets

En application du règlement n° 95-03 du CRBF, l'IEOM centralise les incidents de paiement sur effets déclarés sur les entreprises ayant leur siège social dans l'une des trois collectivités d'outre-mer du Pacifique.

La centralisation des incidents de paiement sur effets représente un outil supplémentaire d'appréciation de la vulnérabilité d'une entreprise, au service des établissements de crédit et de l'IEOM (il s'agit en effet d'un élément déterminant pour l'attribution d'une cotation).

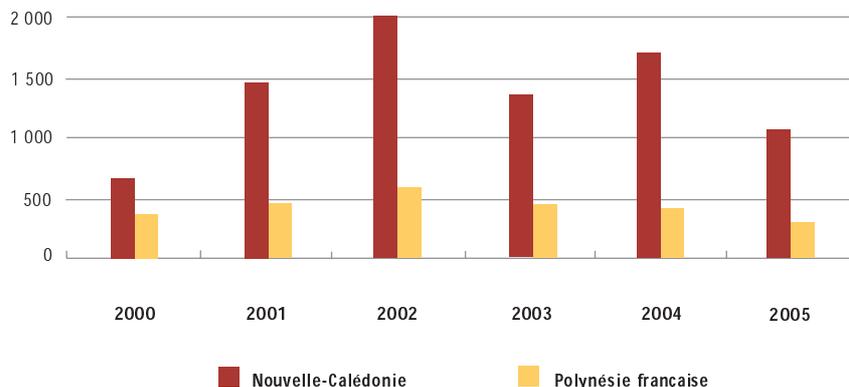
En 2005, près de 800 incidents de paie-

ment ont été déclarés en Nouvelle-Calédonie contre environ 300 en Polynésie française, soit un total général proche de 1 100 incidents.

Sur un an, le stock total (sur 60 semaines) d'incidents de paiement - dont l'évolution est retracée dans le graphique ci-dessous - s'est replié de 35 %, passant ainsi de près de 2 200 à 1 400 incidents valides. Cette tendance baissière du stock d'incidents déclarés concerne aussi bien la Nouvelle-Calédonie (-37 %) que la Polynésie française (-25 %) et traduit une amélioration globale des indicateurs de vulnérabilité des entreprises des COM sur l'exercice.

Évolution du stock⁽¹⁾ d'incidents de paiement sur effets de commerce

en nombre



E. ALIBRY

Récolte du squash - Nouvelle-Calédonie

Le coût du crédit aux entreprises

L'Institut d'émission procède à des enquêtes périodiques destinées à apprécier le coût du crédit aux entreprises. Ces enquêtes, à fréquence semestrielle et réalisées sur une période de deux mois, recensent l'ensemble des concours accordés par les établissements de crédit, à l'exclusion des crédits financés sur des ressources bonifiées.

Compte tenu de la taille parfois restreinte des échantillons analysés, les résultats de ces enquêtes doivent être interprétés avec prudence.

L'évolution du coût du crédit aux entreprises

Taux de base bancaire

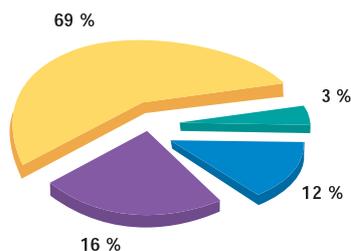
- En métropole, le taux de base bancaire affiché par les grands réseaux n'a pas évolué depuis le 15 octobre 2001, à 6,60 %.
- Dans les collectivités d'outre-mer du Pacifique, le taux de base bancaire est

également resté stable. En Polynésie française, il s'établit ainsi à 7,40 % depuis le 1^{er} octobre 2004 (7,60 % avant cette date), contre 8,21 % en Nouvelle-Calédonie depuis le 1^{er} octobre 2005 (8,20 % avant cette date).

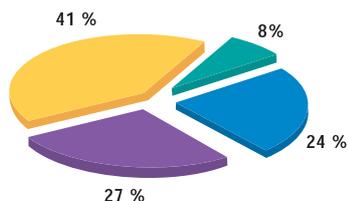
Le taux de base bancaire est cependant de moins en moins utilisé comme référence. Dans les collectivités d'outre-mer du Pacifique, des marges négatives sont même observées.

Répartition des crédits par tranches de montants

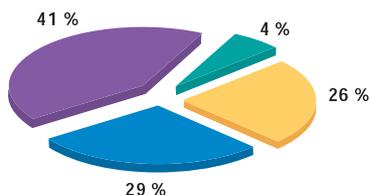
Nouvelle-Calédonie
Crédits à court terme



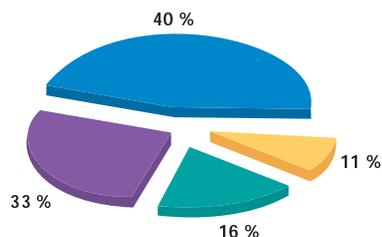
Polynésie française
Crédits à court terme



Nouvelle-Calédonie
Crédits à moyen et long termes



Polynésie française
Crédits à moyen et long termes



■ montant ≤ 1,8 M XPF

■ 1,8 M XPF < montant ≤ 5,4 M XPF

■ 5,4 M XPF < montant ≤ 36 M XPF

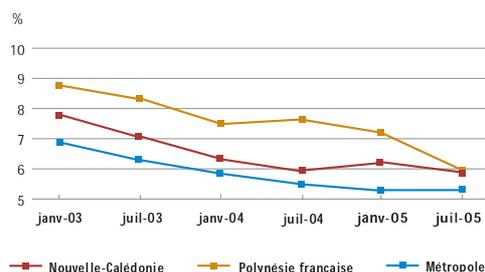
■ montant > 36 M XPF

(Source : IEOM- Enquêtes sur le coût du crédit aux entreprises juillet-août 2005)

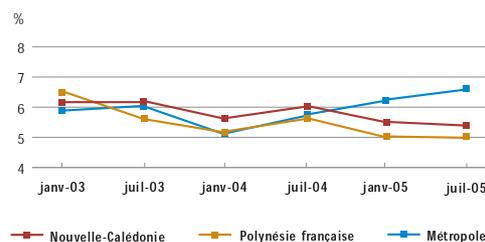
Le coût du crédit aux entreprises

Évolution du coût du crédit

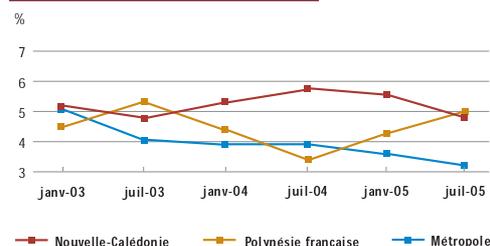
Escompte



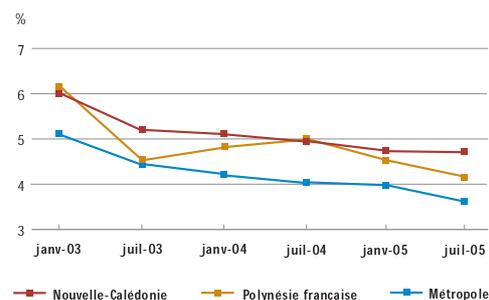
Découvert



Autres crédits à court terme



Crédits à moyen et long termes



Taux moyens

En métropole, au cours de l'année 2005, les taux moyens des prêts aux entreprises se sont légèrement infléchis pour l'ensemble des catégories de crédits, à l'exception des découverts dont le taux moyen s'est accru de 77 points de base.

Dans la zone d'intervention de l'IEOM, malgré des évolutions parfois erratiques, une tendance générale à la baisse des taux peut être observée à l'instar de l'évolution constatée au niveau national.

Tous termes confondus, les crédits ont été consentis sur la période sous revue au coût moyen de 5,33 % en Nouvelle-Calédonie et de 4,73 % en Polynésie française, soit les taux les plus bas enregistrés depuis le début des années 1990.

Plus particulièrement, en ce qui concerne le court terme, les résultats de l'enquête sur le coût du crédit réalisée par l'IEOM au cours des mois de juillet et août 2005 font apparaître :

- des taux d'escompte quasiment identiques en Polynésie française (5,93 %) et en Nouvelle-Calédonie (5,89 %) et globalement supérieurs de 50 points de base au référent métropolitain. Ces taux évoluent selon une tendance similaire à celle observée en métropole depuis 2002,
- des taux sur les découverts, en faveur des entreprises polynésiennes et calédoniennes, plus compétitifs qu'en métropole pour la deuxième enquête consécutive,
- un effet de saisonnalité marqué en Polynésie française sur les autres crédits à court terme.

Le taux moyen pondéré des crédits à court terme a ainsi enregistré une diminution comparable dans chacune des deux COM du Pacifique, pour s'établir à 5,61 % en Nouvelle-Calédonie (-37 points de base sur an) et à 5,24 % en Polynésie française (-26 points de base).

La tendance baissière amorcée début 2001 sur les taux à moyen et long termes s'est confirmée au cours de l'année 2005 en Nouvelle-Calédonie comme en Polynésie française, et suit de près celle du taux métropolitain. Ils s'affichent respectivement à 4,80 % et 4,21 %, soit un écart maximum de 100 points de base avec la métropole.

Crédits à court terme (TMPCT)

	janvier 2003	juillet 2003	janvier 2004	juillet 2004	janvier 2005	juillet 2005	Écart sur 6 mois	Écart sur 12 mois
Nouvelle-Calédonie	6,85 %	6,42 %	5,90 %	5,98 %	5,92 %	5,61 %	-0,31 pt	-0,37 pt
Polynésie française	6,51 %	5,93 %	5,25 %	5,50 %	5,12 %	5,24 %	0,12 pt	-0,26 pt

Crédits à moyen et long termes

	janvier 2003	juillet 2003	janvier 2004	juillet 2004	janvier 2005	juillet 2005	Écart sur 6 mois	Écart sur 12 mois
Nouvelle-Calédonie	6,01 %	5,21 %	5,12 %	4,93 %	4,78 %	4,80 %	0,02 pt	-0,13 pt
Polynésie française	6,11 %	4,57 %	4,89 %	5,01 %	4,60 %	4,21 %	-0,39 pt	-0,80 pt

(Source : IEOM - Enquêtes sur le coût du crédit aux entreprises)

Les instruments de politique monétaire

L'Institut d'émission contribue à orienter la politique de crédit dans les collectivités d'outre-mer (COM) du Pacifique en agissant sur des leviers qui lui sont propres, parmi lesquels le mécanisme du réescompte et la modulation du régime des réserves obligatoires. Par ailleurs, il propose aux établissements de crédit des instruments leur permettant d'optimiser la gestion de leur trésorerie : facilité de dépôt, facilité d'escompte de chèques et facilité de prêt marginal.



GORO NICKEL

Construction du port de Goro - Nouvelle Calédonie

Le réescompte

Le réescompte est un dispositif permettant à un établissement de crédit de la zone d'émission d'obtenir des liquidités auprès de l'IEOM pour une durée supérieure à la journée, en contrepartie d'une cession temporaire de créances admissibles au réescompte. Sont éligibles, sous conditions, les crédits consentis aux entreprises ainsi qu'aux particuliers.

Le réescompte de l'IEOM contribue au développement ainsi qu'à l'abaissement des conditions de crédit en faveur des entreprises éligibles.

Le portefeuille global des mobilisations

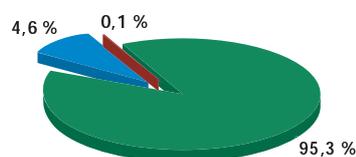
Structure du portefeuille

Le portefeuille de mobilisations présente une structure sensiblement identique d'une collectivité à l'autre. Globalement, l'essentiel du portefeuille total est constitué de créances sur les entreprises (à plus de 90 %), le solde étant composé de l'encours de Prêts bancaires au logement (PBL) octroyés aux particuliers. L'encours des mobilisations de Crédits à l'équipement solaire est resté marginal en Nouvelle-Calédonie, voire nul en Polynésie française.

Composition du portefeuille mobilisé

au 31/12/2005

en Nouvelle-Calédonie



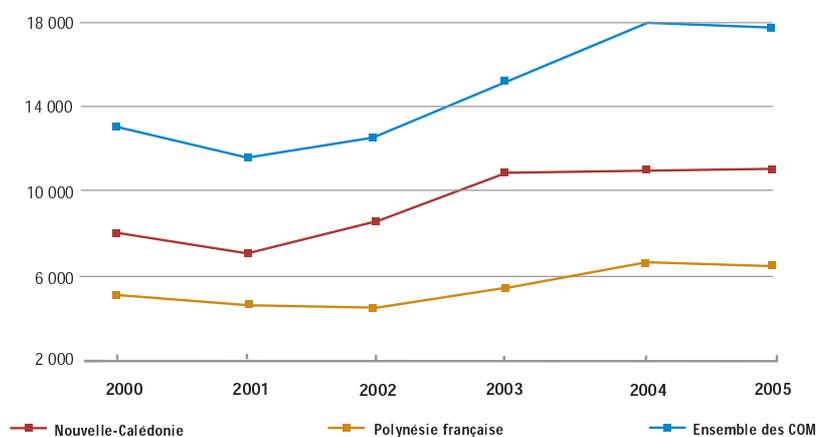
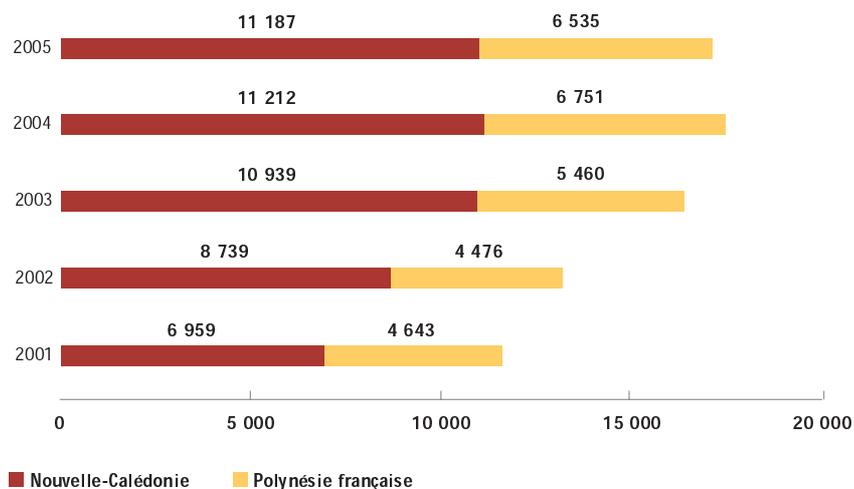
■ Crédits aux entreprises
■ Prêts bancaires au logement
■ Crédits à l'équipement solaire

en Polynésie française



■ Crédits aux entreprises
■ Prêts bancaires au logement

Les instruments de politique monétaire

Évolution du portefeuille sur la période 2000-2005 (en millions de XPF)**Évolution du portefeuille à fin décembre** (en millions de XPF)**Évolution du portefeuille mobilisé**

Le portefeuille mobilisé auprès de l'IEOM s'est établi à 17,7 milliards de XPF au 31 décembre 2005 contre près de 18 milliards de XPF un an plus tôt, soit une légère baisse de 1,3 %. Cette évolution marque la fin de la tendance haussière du portefeuille constatée sur la période 2001-2004, caractérisée par une croissance annuelle de 12 % en moyenne de l'encours mobilisé.

Si l'encours des mobilisations de créances sur les entreprises éligibles au dispositif du réescompte enregistre une timide progression en 2005 (+1,4 %), l'encours des PBL, tant en Nouvelle-Calédonie qu'en Polynésie française, s'est quant à lui sensiblement contracté, de près de 30 % sur un an.

La tendance baissière du portefeuille résulte principalement du recul des mobilisations en Polynésie (-3,2 %) tandis qu'en Nouvelle-Calédonie, l'encours mobilisé est resté stable (-0,2 %). En outre, le portefeuille de cette collectivité concentre toujours, à lui seul, plus de 60 % du portefeuille total.

Montant des crédits mobilisés en fin d'année (en millions de XPF)

				Variations
	2003	2004	2005	2005/2004
Nouvelle-Calédonie				
Crédits aux entreprises	9 588	10 330	10 663	3,2 %
Prêts bancaires au logement	1 335	869	511	- 41,2 %
Crédits à l'équipement solaire	16	13	13	- 0,8 %
Total	10 939	11 212	11 187	-0,2 %
Polynésie française				
Crédits aux entreprises	4 397	6 051	5 941	-1,8 %
Prêts bancaires au logement	1 063	700	594	-15,1 %
Crédits à l'équipement solaire	-	-	-	-
Total	5 460	6 751	6 535	-3,2 %
Ensemble des COM				
Crédits aux entreprises	13 985	16 381	16 604	1,4 %
Prêts bancaires au logement	2 398	1 569	1 105	- 29,6 %
Crédits à l'équipement solaire	16	13	13	- 0,8 %
Total	16 399	17 963	17 722	-1,3 %

Le réescompte des crédits aux entreprises

Principe

Le mécanisme du réescompte, dit à taux privilégié, a pour finalité principale d'orienter la distribution du crédit vers des entreprises appartenant à des secteurs d'activité jugés prioritaires ou situées dans des Zones économiquement défavorisées (ZED). En outre, il contribue à modérer le coût des crédits aux entreprises en fixant un taux de sortie maximal applicable aux crédits réescomptables. En contrepartie de l'extension du champ du réescompte, notamment en faveur d'entreprises petites et/ou fragiles, l'IEOM a été amené au cours de l'année 2001 à

concevoir un système de sécurisation du dispositif du réescompte des crédits aux entreprises. Ce système repose sur la couverture, par les établissements de crédit cédants, du risque associé aux créances effectivement réescomptées, le degré de risque étant fonction des cotes de refinancement et/ou de crédit des entreprises auxquelles les concours ont été consentis.

Le taux de réescompte de l'IEOM, relatif aux créances éligibles sur les entreprises, n'a enregistré aucune variation sur l'exercice 2005. Il est fixé à 1,5 %, depuis le 1^{er} janvier 2004, soit son plus bas niveau historique, ce qui porte le taux de sortie des crédits réescomptables à 4,50 %, prise en compte faite de la marge maximale autorisée aux banques (3 %).

Modes de sécurisation

- Cession de créances admissibles aux dispositifs de garantie (cotes G3),
- Contre-garantie par un établissement de crédit de premier rang,
- Blocage d'une partie du compte courant soumis à réserves obligatoires (mode par défaut).

Évolution du taux de refinancement de l'IEOM

	01/01/2003	01/07/2003	01/01/2004
Taux de réescompte (créances privées)	2,25 %	1,75 %	1,50 %
Taux de sortie maximal pour l'emprunteur	5,25 %	4,75 %	4,50 %



Les instruments de politique monétaire

Évolution et structure du portefeuille

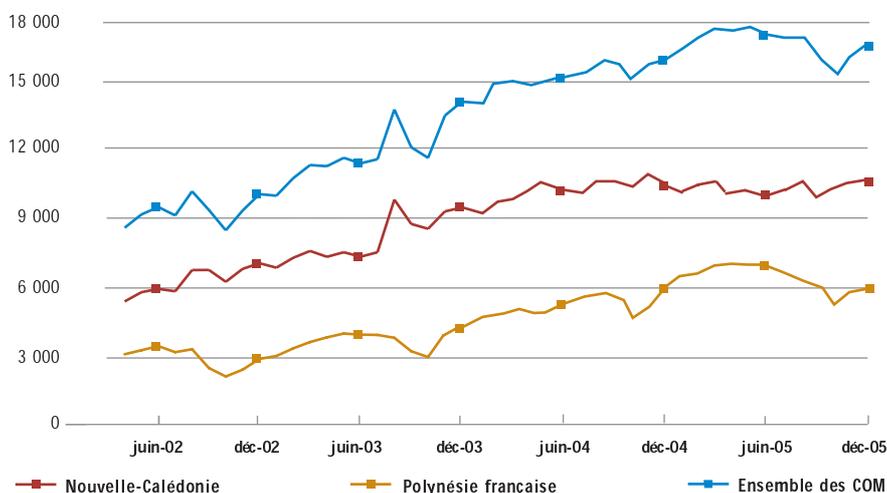
L'encours du portefeuille de l'IEOM en faveur des entreprises s'est établi 16,6 milliards de XPF au 31 décembre 2005, en hausse de 227 millions de XPF (+1,4 %) sur un an. 64 % des créances correspondantes ont été cédées auprès de l'agence IEOM de Nouvelle-Calédonie, et 36 % auprès de celle de Polynésie française.

- En Nouvelle-Calédonie, la répartition en valeur du portefeuille de mobilisations au 31 décembre 2005, en fonction de la zone géographique des bénéficiaires, se caractérise par la part prépondérante (4/5 du montant total mobilisé) des entreprises

basées dans le " Grand Nouméa "(1). Cependant, en nombre d'entreprises, cette proportion diminue au profit des bénéficiaires situés dans une ZED (qui représentent cette fois près du tiers du nombre total des bénéficiaires).

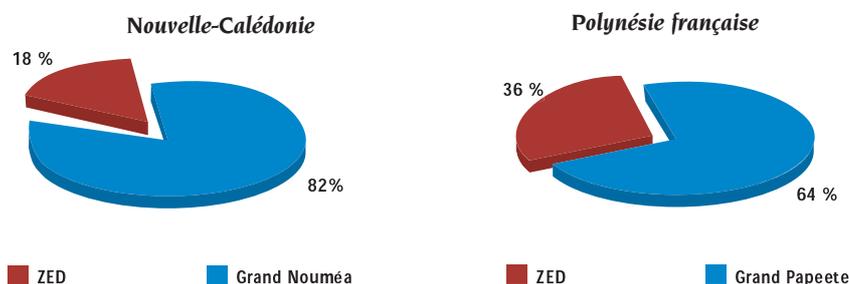
- En Polynésie française, le portefeuille mobilisé se concentre essentiellement sur les entreprises implantées dans le " Grand Papeete "(2) (64 % du total). Toutefois, cette tendance s'inverse en nombre d'entreprises, puisque les entreprises situées dans le " Grand Papeete " ne représentent plus que 46 % du nombre total des bénéficiaires, contre 54 % pour celles localisées dans une ZED.

Évolution des mobilisations sur la période 2002-2005 (en millions de XPF)



Répartition des mobilisations au 31/12/2005

en valeur par zone géographique



Le réescompte des crédits aux particuliers

L'IEOM contribue également à favoriser l'octroi de certaines catégories de crédits aux particuliers, en refinançant, sous certaines conditions, les Prêts bancaires au logement (PBL) et les Crédits à l'équipement solaire (CES).

Ainsi, depuis le 1^{er} août 1996, les cinq (pour les prêts d'une durée inférieure à 13 ans) ou sept (pour les prêts d'une durée supérieure ou égale à 13 ans) premières annuités des PBL sont mobilisables par les établissements de crédit au taux de 3 %.

Le taux de sortie maximal pour l'emprunteur correspond au taux de référence des prêts conventionnés ordinaires publié par la SGFGAS(3), augmenté d'une marge en fonction de leur durée.

L'encours du portefeuille de l'IEOM relatif aux PBL s'est inscrit en baisse de près de 30 % sur l'année 2005, pour s'établir à

(1) Nouméa, Païta, Mont-Dore, Dumbéa

(2) Papeete, Arue, Faa'a, Mahina, Paea, Pirae, Punaauia

(3) Société de gestion du fonds de garantie à l'accession sociale à la propriété

1,1 milliard de XPF. La tendance baissière observée depuis l'année 2000 concerne tant la Nouvelle-Calédonie que la Polynésie française. Elle résulte de la baisse générale des taux de marché appliqués aux crédits à l'habitat ainsi qu'aux conditions particulières d'accès aux PBL.

L'encours du portefeuille des Crédits à l'équipement solaire au 31 décembre 2005 devient résiduel. Il s'établit à 12,9 millions de XPF et ne concerne plus que la Nouvelle-Calédonie, aucune mobilisation n'ayant été observée en Polynésie française depuis août 2002.

Des notices explicatives des différents produits proposés par l'IEOM sont disponibles en ligne, par téléchargement sur le site Internet : www.ieom.fr

Les instruments de gestion de trésorerie

La facilité de dépôt

Le taux de la facilité de dépôt, a été porté de 1 % à 1,25 % à compter du 6 décembre 2005.⁽¹⁾

L'IEOM offre aux établissements de crédit de sa zone d'émission une facilité de dépôt rémunérée visant à favoriser la conservation des excédents de liquidités de ces établissements à l'intérieur de la zone d'émission.

La facilité de prêt marginal (FPM)

Le taux de la facilité de prêt marginal de l'IEOM, librement fixé par ce dernier, est indexé sur celui de la Banque Centrale Européenne (BCE). Il a été augmenté de 3 % à 3,25 % à compter du 6 décembre 2005.⁽²⁾

En l'absence d'un marché interbancaire à l'intérieur ou entre les collectivités d'outre-mer du Pacifique, la facilité de prêt marginal (FPM) permet aux établissements de crédit d'ajuster leur trésorerie sur un horizon de 24 heures, de procéder à des arbitrages financiers, de disposer d'une ligne de refinancement gratuite en cas de non utilisation et d'améliorer leurs ratios prudentiels. Peuvent être cédées au titre des dispositifs de garantie de l'IEOM, en particulier de la FPM, les créances sur

des entreprises n'appartenant pas à un secteur économique éligible au réescompte, sous certaines conditions, c'est-à-dire des créances qui, jusqu'alors, ne donnaient lieu à aucun refinancement de la part de la banque centrale.

L'escompte de chèques

Aligné sur celui de la FPM, le taux de l'escompte de chèque a été augmenté dans les mêmes proportions, soit de 3 % à 3,25 % à compter du 6 décembre 2005.⁽²⁾

Consécutivement à une mauvaise appréciation des besoins de trésorerie lors de la compensation ou suite à une remise de réescompte inférieure à la précédente, il se pourrait que le compte d'un établissement de crédit puisse devenir momentanément débiteur dans les comptes de l'IEOM. Cette situation n'étant pas autorisée, certaines garanties sont demandées aux établissements de la place. L'escompte de chèques permet ainsi à un établissement de crédit de tirer un chèque sur sa maison mère, ou sur un établissement de premier ordre, à hauteur du plafond qui lui est accordé par cette dernière. L'établissement de crédit payera alors l'escompte sur la période correspondant au dénouement de l'opération.

⁽¹⁾ Puis relevé à nouveau à 1,50 % le 8 mars 2006

⁽²⁾ Puis relevé à nouveau à 3,50 % le 8 mars 2006

Les taux d'intervention de l'IEOM suivent l'évolution des taux de la BCE.

Les réserves obligatoires sont constituées sur les comptes des établissements de crédit, ouverts dans les livres de l'IEOM.

Les réserves obligatoires

Le cadre institutionnel

Le Conseil de la politique monétaire de la Banque de France, lors de ses réunions des 24 mars et 25 août 1994, a adopté les décisions suivantes :

- décision n° 94-3 du 24 mars 1994 définissant le régime des réserves obligatoires dans les territoires d'outre-mer ;

- décision n° 94-5 habilitant le Conseil de surveillance de l'IEOM à fixer les taux des réserves obligatoires dans les TOM complétant et modifiant la décision n° 94-3 du 24 mars 1994.

Ces décisions ont été publiées au Journal officiel respectivement le 12 et le 26 août 1994.

Les taux de réserves obligatoires

Les taux de réserves obligatoires applicables dans les collectivités d'outre-mer du Pacifique depuis la décision du Conseil de surveillance du 14 juin 2000 sont fixés comme indiqué ci-dessous :

L'évolution des réserves obligatoires

A fin décembre 2005, le montant des réserves obligatoires à constituer par les établissements de crédit intervenant dans les collectivités d'outre-mer du Pacifique s'élevait à 19 362 M XPF (162,3 M€), dont 7 467 M XPF (62,6 M€) au titre des réserves sur emplois et 11 895 M XPF (99,7 M€) des réserves sur exigibilités.

A fin décembre 2005, les principaux faits suivants peuvent être signalés :

- le montant global des réserves obligatoires à constituer demeure équitablement réparti entre les établissements de crédit de Nouvelle-Calédonie d'une part (48,2 % du total), et ceux de Polynésie française d'autre part (47 %), du fait d'un niveau d'activité comparable. Le solde (4,8 %) est constitué au siège parisien par les établissements assujettis non implantés dans les COM,

- globalement, les R.O. à constituer ont progressé de 9,2 % sur un an, dont +15,6 % en Nouvelle-Calédonie et +3,2 % en

Taux des réserves obligatoires

Réserves sur les exigibilités (comptes de résidents)

Exigibilités à vue	4,50 %
Comptes sur livrets ⁽¹⁾	1,00 %
Autres exigibilités d'une durée initiale inférieure ou égale à un an ⁽²⁾	0,50 %
Exigibilités en devises	0,00 %

Réserves ordinaires sur les emplois (en pourcentage du montant des encours)

Crédits à court ou moyen terme et opérations de crédit-bail mobilier refinançables	0,00 %
Crédits à court, moyen ou long terme, financés sur ressources d'origine publique ou semi-publique, emplois des institutions financières spécialisées qui ont compétence dans les COM	0,00 %
Autres crédits à court, moyen ou long terme, opérations de crédit-bail mobilier non-refinançables, opérations de locations assorties d'une option d'achat, valeurs mobilières autres que celles détenues à titres de participation et titres de créances négociables	1,50 %

(1) Exonération de réserves obligatoires pour les comptes et plans d'épargne-logement.

(2) Exonération de réserves obligatoires pour les autres exigibilités en francs d'une durée supérieure à un an et inférieure à deux ans.

Polynésie française. Cette évolution plus marquée en Nouvelle-Calédonie s'explique par la forte progression des réserves sur exigibilités dans cette collectivité, liée à l'augmentation importante des dépôts collectés,

- sept cas d'insuffisance de constitution

de réserves obligatoires ont été constatés au cours de l'année 2005. Ces incidents ont concerné quatre établissements différents en Nouvelle-Calédonie et deux en Polynésie française, et ont donné lieu à perception d'intérêts moratoires comme prévu par les textes en vigueur.

Dans les collectivités d'outre-mer du Pacifique, les réserves obligatoires sont assises sur les emplois et sur les exigibilités.

Réserves obligatoires à constituer⁽¹⁾

(en millions de XPF)

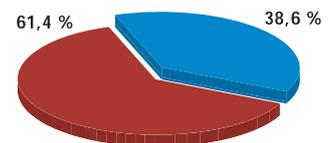
calculées sur la base des arrêtés au :	31/12/2003	31/12/2004	31/12/2005	Variations annuelles
RO sur emplois	6 488	6 888	7 467	8,4 %
<i>dont Nouvelle-Calédonie</i>	3 006	3 050	3 374	10,6 %
<i>dont Polynésie française</i>	2 838	3 140	3 351	6,7 %
RO sur exigibilités	10 462	10 849	11 894	9,6 %
<i>dont Nouvelle-Calédonie</i>	5 078	5 030	5 963	18,5 %
<i>dont Polynésie française</i>	5 275	5 683	5 755	1,3 %
RO à constituer	16 950	17 736	19 362	9,2 %
<i>dont Nouvelle-Calédonie</i>	8 084	8 080	9 337	15,6 %
<i>dont Polynésie française</i>	8 113	8 823	9 106	3,2 %

(1) Les réserves obligatoires à constituer par la Banque de Wallis-et-Futuna (BWF) sont comptabilisées par l'agence de Nouvelle-Calédonie.

Les établissements de crédit non implantés dans les COM constituent leurs réserves à Paris.

Réserves obligatoires à constituer

Répartition au 31/12/2005



■ RO/exigibilités ■ RO/emplois



T. BELTRAND

Hienghène, rochers de linderalique- Nouvelle-Calédonie

La communication externe

Toutes les publications de l'IEOM sont disponibles,⁽¹⁾ gratuitement, en téléchargement sur le site Internet : www.ieom.fr

Le Rapport annuel est la publication de référence de l'IEOM.



L'IEOM publie et diffuse sur son site Internet www.ieom.fr, à échéance régulière ou de façon plus ponctuelle, un certain nombre de documents ou d'informations à caractère économique, financier et bancaire.

Les publications de l'IEOM

Le Rapport annuel

Publication " phare " de l'IEOM depuis une trentaine d'années, le Rapport annuel comporte le Rapport général de l'Institut élaboré par les services centraux à Paris, et les fascicules géographiques propres à

chaque collectivité d'outre-mer, rédigés par chacune des agences de l'IEOM.

Le Rapport général comprend une présentation de l'organisation de l'Institut d'émission, de ses métiers et de ses outils, ainsi qu'une rétrospective de l'évolution monétaire et du système bancaire et financier dans les trois collectivités françaises du Pacifique, pendant l'année écoulée.



Les Rapports annuels des agences IEOM comprennent pour leur part une présentation générale de la collectivité concernée, une analyse de l'évolution économique - notamment une présentation des principaux indicateurs économiques, des secteurs d'activité, des échanges avec l'extérieur -, mais également une analyse complète de l'évolution financière, de la situation monétaire et des finances publiques.



(1) Ces publications sont également disponibles par courrier, selon un tarif figurant à la fin de cet ouvrage ou bien sur le site Internet de l'IEOM (www.ieom.fr).

Le Bulletin trimestriel

Le Bulletin trimestriel est composé de deux volets : l'un consacré à la conjoncture économique, l'autre à la conjoncture monétaire et financière.



Les deux volets du Bulletin trimestriel de l'IEOM, publiés séparément, proposent :

- d'une part, une analyse de l'évolution de la conjoncture économique de chaque collectivité sur le trimestre écoulé.

L'analyse de la conjoncture est appréhendée au travers des données économiques brutes se rapportant aux différents secteurs d'activité, aux entreprises et aux ménages ainsi que des résultats d'une enquête d'opinion menée auprès d'un échantillon représentatif de dirigeants d'entreprises.

- d'autre part, l'évolution monétaire et financière et l'évolution des taux. Semestriellement, l'IEOM réalise auprès des établissements de crédit calédoniens et polynésiens deux enquêtes sur le coût du crédit (l'une relative aux entreprises, l'autre aux particuliers), qu'il intègre dans ses Bulletins.

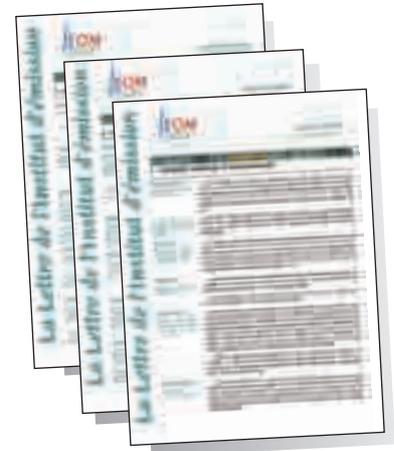
Le volet " conjoncture monétaire et financière " du Bulletin trimestriel présente également un bilan des activités des agences de l'IEOM, ayant trait à l'émission de la monnaie fiduciaire, aux systèmes d'échanges de valeurs et au refinancement des établissements de crédit auprès de la banque centrale.

La Lettre mensuelle

La lettre mensuelle de l'Institut d'émission est essentiellement consacrée à l'actualité bancaire et financière, nationale et locale.

Disponibles en début de mois, les Lettres mensuelles de l'Institut d'émission (une par collectivité) font la synthèse de l'actualité économique, financière, bancaire, réglementaire et sociale. Leur création remonte au début des années 1990.

Largement régionalisées, tant au niveau de leur contenu que de leur confection, les Lettres mensuelles présentent également les activités de l'agence IEOM de chaque collectivité d'outre-mer du Pacifique, le suivi de place, les brèves économiques locales, et proposent un tableau récapitulatif des principaux taux d'intérêt et de change.



Le Rapport annuel sur la Balance des paiements

Les Rapports annuels sur la Balance des paiements sont publiés sous le double timbre de la Banque de France et de l'IEOM.

C'est le Ministère de l'Économie, des finances et de l'industrie qui, en 1994, a chargé l'IEOM d'établir, conjointement avec la Banque de France pour l'aspect méthodologique, une balance des paiements pour la Polynésie française d'une part et pour la Nouvelle-Calédonie d'autre part.



Ces documents annuels, élaborés pour la première fois en 1998 et publiés sous le double timbre de l'IEOM et de la Banque de France, présentent les tableaux de la balance des paiements de chacune de ces collectivités sur trois exercices consécutifs, accompagnés des commentaires correspondants.

Les Études sectorielles analysent l'évolution financière d'un secteur d'activité...



... et permettent notamment à une entreprise de se positionner par rapport à la moyenne de son secteur.



Les publications CEROM – études macro-économiques et tableaux de bord – sont le fruit d'un partenariat inter-institutionnel.

Les Études sectorielles

Après plusieurs années de suspension, l'IEOM a décidé, en 2003, de réactiver la parution des " Etudes sectorielles " .

Il s'agit d'études comparatives sur la situation financière des entreprises de Polynésie française et de Nouvelle-Calédonie, réalisées à partir d'échantillons représentatifs d'entreprises disposant de documents comptables sur au moins deux exercices consécutifs.

Une fois les échantillons arrêtés, l'IEOM élabore à partir de sa base de bilans :

- une série de ratios financiers pour le secteur étudié de la collectivité concernée, présentés sous forme de graphiques et accompagnés d'un commentaire,
- un bilan et un compte de résultat moyens du secteur, représentatifs du poids de celui-ci dans l'économie locale et de la structure moyenne de ses entreprises.

La liste des secteurs ayant fait l'objet d'une analyse en 2005, sur la base des comptes des exercices 2003 et 2004, figure à la fin de ce Rapport ainsi que sur le site Internet de l'IEOM (www.ieom.fr).

Les Notes de l'Institut d'émission

Les Notes de l'Institut paraissent ponctuellement, en fonction de l'actualité ou de l'information disponible.



Ponctuellement, l'IEOM peut être amené à publier des études sur des thèmes variés, ayant trait par exemple à l'économie de sa zone d'intervention ou à son financement, en fonction de l'actualité ou de la disponibilité d'informations particulières. Ces documents (de 4 à 8 pages) reposent sur des données chiffrées et contrôlées qui émanent des établissements de crédit, des entreprises ou des fichiers gérés par l'IEOM.

La liste des sujets traités en 2005 figure à la fin de ce Rapport ainsi que sur le site Internet de l'IEOM (www.ieom.fr).

Les publications CEROM

Depuis la fin de l'année 2005, l'IEOM met à la disposition du public les résultats des travaux du projet CEROM ⁽¹⁾. Sont ainsi publiés :

- trimestriellement, des tableaux de bord CEROM qui rassemblent, sous forme de tableaux et de graphiques, une série d'indicateurs sectoriels ou macro-économiques, significatifs et accessibles,
- ponctuellement, des études macro-économiques sur les Collectivités d'outre-mer, sous forme de livret d'une cinquantaine de pages au format demi-A4.

Fin 2005 notamment, une étude s'intéressant plus particulièrement à la Nouvelle-Calédonie et intitulée « L'économie calédonienne en mouvement », est parue sous cette étiquette et a bénéficié d'une large médiatisation.

(1) le projet Comptes Économiques Rapides pour l'Outre-Mer - né en 2003 et spécifié par un accord-cadre signé en 2004 sous l'impulsion des 7 partenaires institutionnels suivants : AFD, IEDOM, IEOM, INSEE, ISEE, ISPF et SPPE-PF - consiste à mettre en place un cadre statistique permettant d'analyser les évolutions récentes de la situation économique des Collectivités d'outre-mer.

Le site Internet de l'IEOM

Le site Internet de l'IEOM est accessible à l'adresse suivante :



Depuis cinq ans, l'IEOM s'est doté d'un site Internet : www.ieom.fr. Construit en plusieurs étapes, celui-ci connaît une montée en puissance significative depuis deux ans au regard du nombre croissant de visites, dépassant largement les 2.000 connexions mensuelles.

Le site Internet de l'IEOM est composé de 15 rubriques accessibles au grand public ainsi que d'un accès réservé uniquement aux abonnés.

Les pages ouvertes au public permettent de consulter, voire de télécharger, un grand nombre :

- d'informations générales : présentation des missions et de l'organisation de

l'IEOM, caractéristiques des billets et pièces XPF, communiqués de l'IEOM...,

- de documents : notices explicatives ou notes d'instructions de l'IEOM, publications de l'IEOM, tableaux de bord CEROM ...,

- de renseignements pratiques : coordonnées du siège et des agences de l'IEOM, liens vers les sites Internet locaux (banques, administrations...), réponses aux questions les plus courantes (FAQ), convertisseur XPF/EUR/XPF...,

susceptibles d'intéresser tant les particuliers que les entreprises, les administrations ou les établissements de crédit.

L'espace " Abonnés " correspond à un ensemble de pages sécurisées permettant aux établissements de crédit - seuls habilités à y avoir accès - de disposer d'informations financières sur les entreprises des collectivités d'outre-mer du Pacifique ; elles-mêmes collectées, traitées et mises à disposition par l'IEOM.

Pour l'essentiel, il s'agit des renseignements suivants : cotation, documentations comptables, fiche signalétique, incidents de paiement sur effets, risques bancaires, arriérés sociaux, crédits douteux...

Le site institutionnel contient de nombreuses informations, intéressant un large public.

L'espace " Abonnés " est réservé aux établissements de crédit et donne accès aux informations financières sur les entreprises, dont la cotation.



500



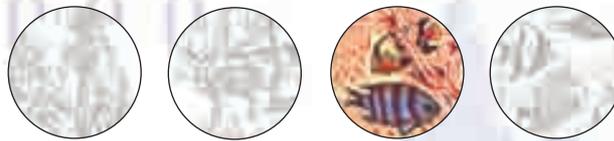
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

00000

CINQ

3 L'évolution monétaire

EN 2005



L'Institut d'émission d'outre-mer analyse la situation financière dans les collectivités d'outre-mer du Pacifique en examinant, par collectivité, les dépôts et les crédits enregistrés par l'ensemble des établissements de crédit, l'Office des postes et télécommunications et le Trésor public pour le compte des divers agents non financiers. Cette approche enrichit, au niveau macro-économique, l'analyse générale de la conjoncture économique des collectivités.

Les actifs financiers des résidents

46

Les passifs financiers des résidents

49

La masse monétaire et ses contreparties

52

Les actifs financiers des résidents



GIE TOURISME POINT SUD

Hôtel Ramada Plaza - Nouvelle-Calédonie

Au 31 décembre 2005, l'ensemble des actifs financiers collectés dans les collectivités d'outre-mer du Pacifique atteint près de 800 milliards de XPF...

Les dépôts

Au 31 décembre 2005, les dépôts (hors OPCVM) recensés dans l'ensemble des collectivités françaises du Pacifique se sont élevés à 624 milliards de XPF contre 578 milliards de XPF au 31 décembre 2004, soit une augmentation de 8,0 %.

A cette date :

- les dépôts à vue (DAV) s'élevaient à 273 milliards de XPF, en hausse de 6,8 % en glissement annuel contre +14,2 % un an auparavant. La progression des DAV en Nouvelle-Calédonie (+9 %) a été deux fois supérieure à celle enregistrée en Polynésie française (+4,3 % à fin décembre 2005) et concerne plus particulièrement les entreprises ;

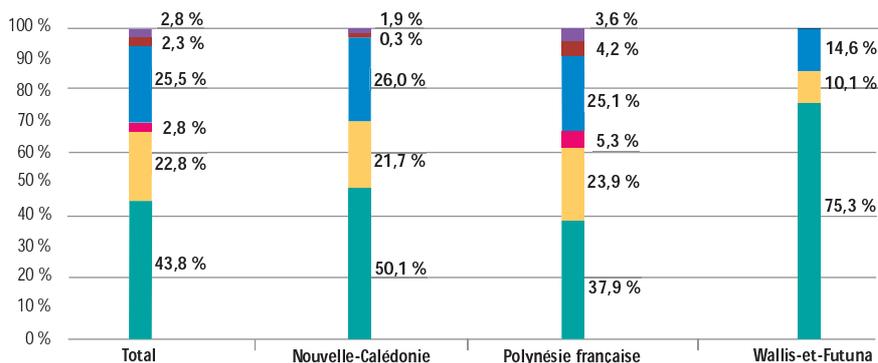
- les comptes sur livrets - dont l'encours global représente 141 milliards de XPF - sont en légère augmentation (+1,4 % au lieu de +5,3 % à fin décembre 2004), résultante de deux tendances inverses : progression en Nouvelle-Calédonie (+9,0 %) et diminution en Polynésie française (-3,3 %) ;

- l'encours des autres placements liquides et à court terme - qui s'élève à 191 milliards de XPF - est en nette progression (+14,1 %), confirmant la reprise significative des dépôts à terme (+11,4 % au lieu de -1,8 % un an auparavant) - notamment en Polynésie française (+14,6 % contre +8,3 % en Nouvelle-Calédonie) où les banques locales ont relevé leurs conditions de rémunération - après une période de délaissement due à leur faible attractivité ;

- les produits d'épargne-logement restent bien orientés : l'encours des plans d'épargne-logement atteint 17,6 milliards de XPF (+23,5 % à fin décembre 2005 et 22.400 comptes ouverts, dont les deux tiers en Polynésie française) et celui des comptes d'épargne-logement dépasse désormais le milliard de XPF (pour 2.900 comptes ouverts) même s'il a ralenti son rythme de progression (+6,9 % contre +26,3 % un an auparavant).

Dépôts collectés et gérés localement

Répartition par nature au 31/12/2005



L'épargne

La collecte des statistiques concernant l'épargne collectée et gérée par des institutions extérieures n'est pas exhaustive. Les chiffres n'incluent pas, notamment, les statistiques relatives aux contrats d'assurance-vie souscrits directement auprès des compagnies d'assurances (1).

Au 31 décembre 2005, l'encours de l'épargne collectée localement et gérée par des institutions extérieures s'élevait à 170,5 milliards de XPF contre 160,3 milliards de XPF un an auparavant ; soit une augmentation de 6,4 % sur un an, moins forte qu'en 2004 (+16 %).

Cette évolution est due principalement au maintien du taux de croissance élevé des produits d'assurance-vie, à +14,3 % contre +15,3 % à fin décembre 2004. L'encours correspondant atteint près de 91 milliards de XPF, soit plus de la moitié des placements totaux hors zone d'émission.

Elle est atténuée cependant par la baisse de l'encours des OPCVM non monétaires, soit -9,7 % sur un an, à 39 milliards de XPF fin décembre 2005.

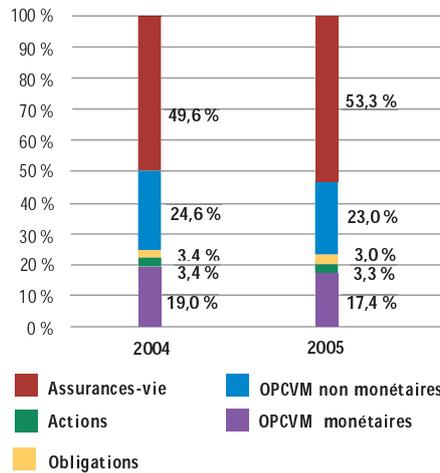
La remontée des taux se traduit par un regain d'intérêt pour les OPCVM monétaires, dont l'encours a augmenté de 3,1 milliards de XPF au second semestre 2005 (+11,8 % sur un an).

Le poids relatif des placements investis directement en obligations ou en actions (moins de 3,3 % chacun) reste faible par rapport aux autres placements. L'encours des portefeuilles obligataires est en diminution (-5,4 % à fin décembre 2005) tandis que l'encours des portefeuilles d'actions continue de progresser (+4,5 %).

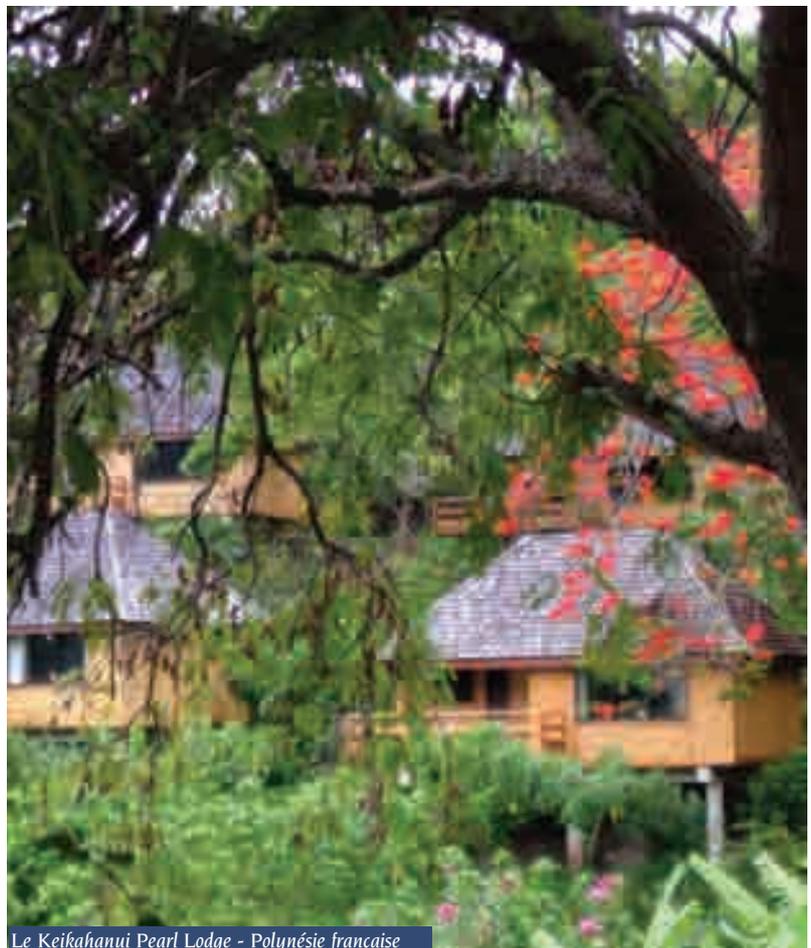
(1) bien qu'aucun recensement précis n'ait été établi, l'encours correspondant est évalué -approximativement- à 100 milliards de XPF pour chacune des collectivités de Nouvelle-Calédonie et de Polynésie française.

Épargne gérée à l'extérieur

Répartition par nature au 31 décembre



... dont un peu plus de 20 % gérés à l'extérieur.



EDDY LINE

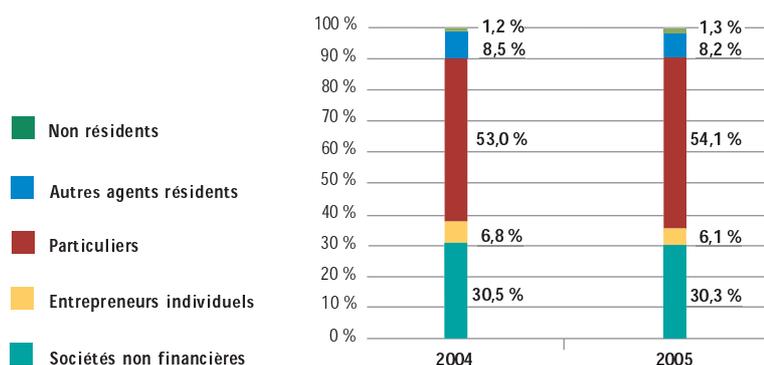
Le Keikahanui Pearl Lodge - Polynésie française

Répartition des actifs par agent économique

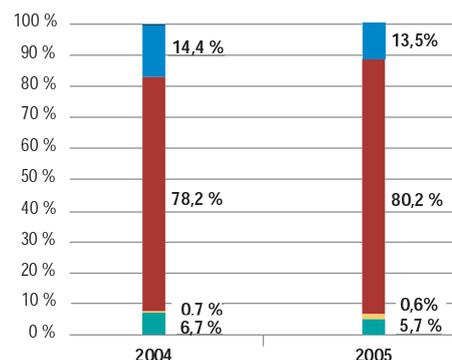
Avec 54 % des dépôts locaux, les particuliers restent les principaux détenteurs d'actifs financiers des collectivités d'outre-mer du Pacifique. Cette proportion est plus faible en Nouvelle-Calédonie (46 %) qu'en Polynésie française, où elle atteint 60 % des dépôts locaux.

Les particuliers détiennent 80 % de l'épargne gérée HZE hors zone d'émission. Leur part s'est encore renforcée en 2005, au détriment des sociétés non financières et des autres agents résidents (administrations publiques et privées et sociétés d'assurance et de capitalisation) qui perdent un point chacun.

Dépôts locaux au 31 décembre
Répartition par agent économique



Épargne gérée HZE au 31 décembre
Répartition par agent économique



Hawaïki Nui - Grande course de va'a - Polynésie française

Les passifs financiers des résidents

Évolution des concours bancaires par nature

L'encours brut des crédits accordés par les établissements de crédit locaux a enregistré une hausse globale de 8,7 % en glissement annuel, pour atteindre 757 milliards de XPF au 31 décembre 2005 contre 697 milliards un an plus tôt.

Cette évolution concerne l'ensemble des concours, à l'exception des créances douteuses nettes qui sont en légère diminution par rapport à fin décembre 2004 (-1,5 %).

- Les crédits à l'habitat, premier poste du portefeuille des banques locales en volume avec 282 milliards de XPF d'encours, connaissent, cette année encore, le plus fort taux de progression, avec +11 % en glissement annuel (en diminution cependant de 1 point par rapport à 2004). La progression des encours est équivalente dans les deux collectivités, la Polynésie française (+10,3 %) rejoignant le rythme de progression de la Nouvelle-Calédonie (+11,5 %) ;
- Les crédits de trésorerie, qui représentent globalement le quart des concours

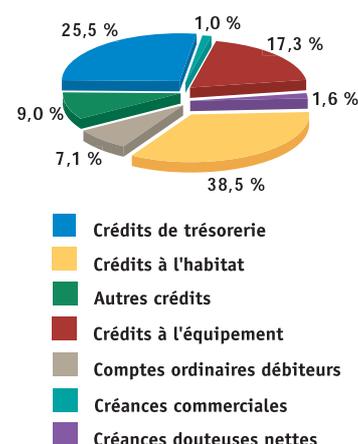
octroyés par les établissements de crédit locaux, accentuent leur rythme de progression (+10,3 % en 2005 contre +7,5 % l'année précédente) pour s'établir, fin décembre 2005, à 187 milliards de XPF ;

- Les comptes ordinaires débiteurs progressent plus modérément qu'en 2004 (+5,8 % au lieu de +10,3 %) ;

• Les créances douteuses brutes restent stables (+0,1 % sur un an), la hausse constatée sur la Polynésie française (+5 %) ayant été compensée par la baisse enregistrée en Nouvelle-Calédonie (-6 %). Entre décembre 2004 et décembre 2005, le taux de créances douteuses brutes sur l'ensemble des concours locaux s'est ainsi réduit de 4,6 % à 3,9 % en Nouvelle-Calédonie, alors qu'il s'est stabilisé autour de 5,1 % en Polynésie française et s'est dégradé de 6,8 % à 9,5 % à Wallis-et-Futuna. Sur la même période, le taux de provisionnement des créances douteuses brutes est passé pour sa part de 66,6 % à 64,1 % en Nouvelle-Calédonie, et de 62,5 % à 65,6 % en Polynésie française.

Au 31 décembre 2005, l'ensemble des concours bancaires bruts consentis dans les collectivités d'outre-mer du Pacifique atteint près de 935 milliards de XPF...

Concours bancaires locaux
Répartition par nature
au 31/12/2005



Répartition des concours de caractère bancaire nets au 31/12/2005

Établissements de crédit situés dans la zone d'émission

(en millions de XPF)

	Nouvelle-Calédonie	Polynésie française	Wallis-et-Futuna	Total net
Créances commerciales	3 954	3 649	-	7 603
Crédits de trésorerie	66 776	119 095	889	186 760
Crédits à l'équipement	73 125	53 362	84	126 571
Crédits à l'habitat	165 264	116 872	35	282 171
Comptes ordinaires débiteurs	31 536	20 388	116	52 040
Autres crédits	26 502	39 594	12	66 108
Créances douteuses brutes	14 805	18 898	119	33 822
-provisions	9 484	12 399	101	21 984
Clientèle non financière	372 478	359 459	1 154	733 091
Part en pourcentage	50,8 %	49,0 %	0,2 %	100,0 %

Établissements de crédit situés hors de la zone d'émission

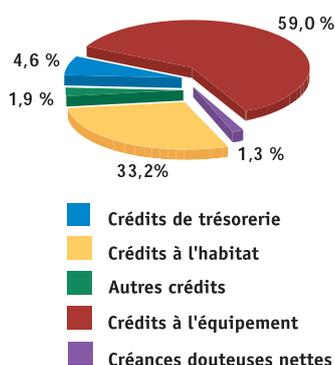
(en millions de XPF)

	Nouvelle-Calédonie	Polynésie française	Wallis-et-Futuna	Total net
Créances commerciales	-	-	-	-
Crédits de trésorerie	4 743	3 443	-	8 186
Crédits à l'équipement	48 087	55 303	560	103 950
Crédits à l'habitat	38 365	19 238	1 001	58 604
Comptes ordinaires débiteurs	-	-	-	-
Autres crédits	1 201	2 140	-	3 341
Créances douteuses brutes	1 009	922	440	2 371
-provisions	-	-	-	-
Clientèle non financière	93 405	81 046	2 001	176 452
Part en pourcentage	53,0 %	45,9 %	1,1 %	100,0 %

... dont près de 20 % accordés par des établissements situés hors de la zone d'émission.

Concours bancaires HZE

Répartition par nature
au 31/12/2005



Plus de la moitié des crédits sont consentis aux particuliers, essentiellement pour le financement de leur logement.

Le montant brut des concours de caractère bancaire accordés par les établissements de crédit hors zone d'émission (HZE) s'élève à 176 milliards de XPF au 31 décembre 2005, en diminution de 0,7 % en glissement annuel. Il représente près de 20 % de l'ensemble des concours octroyés aux bénéficiaires des collectivités d'outre-mer du Pacifique.

Au cours de l'année 2005 :

- principale composante des concours hors zone - tant en Nouvelle-Calédonie qu'en Polynésie française -, les crédits à l'équipement ont décliné de 4 %, cette baisse étant plus limitée en Nouvelle-

Calédonie (-2,1 %) qu'en Polynésie française (-6,7 %) ;

- l'encours des crédits à l'habitat a continué de progresser (+9,2 %, pour s'établir à 58,6 milliards de XPF), notamment en Polynésie française (+22,1 %) ;

- les crédits de trésorerie se sont légèrement contractés (-3 %), à 8,2 milliards de XPF ;

- les créances douteuses brutes sont en progression sensible, à 2,4 milliards de XPF (+46 %). La part relative de ces dernières dans l'ensemble des concours reste cependant contenue à 1,3 %.

Évolution des concours bancaires par catégorie d'agents économiques

Les concours de caractère bancaire accordés par les établissements situés dans la zone d'émission.

La structure du portefeuille des établissements de crédit locaux, par agent économique, reste stable sur un an. Ainsi, au 31 décembre 2005, les principaux bénéficiaires des prêts accordés par les banques des COM demeurent les particuliers, avec un encours de 373 milliards de XPF, suivis des sociétés non financières (290 milliards) et des entrepreneurs individuels (42 milliards).

Entre décembre 2004 et décembre 2005, les principales observations concernent :

- les crédits aux particuliers, qui continuent de progresser (+10,6 % contre +7,8 % un an plus tôt). Ils représentent plus de la moitié de l'encours global (50,9 %). La demande des particuliers porte principalement sur les crédits à l'habitat (63 % de

l'encours total) et les crédits de trésorerie (29 %), dont les encours augmentent respectivement de 13,1 % et 6,4 % ; alors que les créances douteuses nettes (-2,4 %) sont en régression ;

- l'ensemble des concours octroyés aux sociétés non financières (SNF) progresse également, selon un rythme qui s'accélère (+10,8 % contre +8,2 % un an auparavant). Les crédits d'équipement, principal poste des concours en faveur de cette catégorie d'agents, ont accentué leur progression (+8,3 % contre +3,3 % un an plus tôt). Les crédits de trésorerie sont en augmentation sensible (+16 %), à un rythme proche des crédits à l'habitat (+15,6 %), et les créances douteuses nettes en diminution (-6,9 %) ;

- l'encours des crédits aux entrepreneurs individuels progresse (+7 %), pour s'établir à 42 milliards de XPF.

Les concours de caractère bancaire accordés par les établissements hors zone d'émission

L'encours des crédits aux autres agents résidents, constitués principalement de crédits à l'équipement en faveur des collectivités locales et des administrations publiques ou privées, représente 51 % de l'activité des établissements de crédit hors zone d'émission. A fin décembre 2005, cet encours recule en Polynésie française (-7,3 %) et reste stable en Nouvelle-Calédonie (-0,9 %).

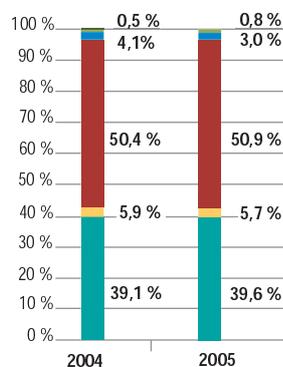
L'encours global des concours accordés aux particuliers est en progression sensible (+8,9 %), stimulé par la hausse toujours soutenue des crédits à l'habitat (+11,2 %) alors que les crédits de trésorerie poursuivent leur tendance baissière (-3 %).

Bien qu'ils restent stables en Polynésie française (-0,6 %), les crédits octroyés

aux sociétés non financières sont globalement en régression (-7,5 %), en raison d'une baisse sensible en Nouvelle-Calédonie (-9,3 %).

Concours bancaires locaux

Répartition par agent économique au 31 décembre



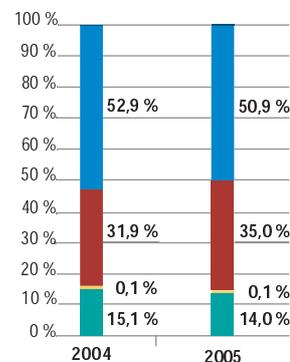
■ Sociétés non financières
■ Autres agents résidents

■ Entrepreneurs individuels
■ Non résidents

■ Particuliers

Concours bancaires HZE

Répartition par agent économique au 31 décembre



Répartition par agent économique au 31/12/2005

Établissements de crédit situés dans la zone d'émission

(Concours nets en millions de XPF)

	Sociétés non financières	Entrepreneurs individuels	Particuliers	Autres agents	Total net
Créances commerciales	7 105	440	2	56	7 603
Crédits de trésorerie	66 609	7 761	107 154	5 236	186 760
Crédits à l'équipement	105 226	11 328	-	10 017	126 571
Crédits à l'habitat	32 905	11 773	235 046	2 447	282 171
Comptes ordinaires débiteurs	42 015	2 210	6 081	1 735	52 040
Autres crédits	31 626	6 339	20 301	7 841	66 108
Créances douteuses nettes	4 821	2 122	4 690	205	11 838
Clientèle non financière	290 307	41 973	373 273	27 536	733 091

Établissements de crédit situés hors de la zone d'émission

(Concours nets en millions de XPF)

	Sociétés non financières	Entrepreneurs individuels	Particuliers	Autres agents	Total net
Créances commerciales	-	-	-	-	-
Crédits de trésorerie	-	-	8 186	-	8 186
Crédits à l'équipement	18 511	-	21	85 417	103 950
Crédits à l'habitat	4 486	28	52 697	1 393	58 604
Comptes ordinaires débiteurs	-	-	-	-	-
Autres crédits	1 458	-	31	1 852	3 341
Créances douteuses nettes	257	61	795	1 257	2 371
Clientèle non financière	24 712	89	61 730	89 921	176 452

La masse monétaire et ses contreparties

La position extérieure nette des systèmes bancaires locaux (hors Institut d'émission) résulte de la différence entre les avoirs hors zone d'émission des établissements de crédit locaux et les engagements hors zone d'émission de ces mêmes établissements.

Les dépôts à vue et la reprise des dépôts à terme expliquent la progression de la masse monétaire en 2005.

Dans les collectivités d'outre-mer du Pacifique, le système bancaire est globalement « emprunteur », y compris depuis 2004 en Polynésie française.

Les composantes de la masse monétaire

Au 31 décembre 2005, la masse monétaire s'inscrit en hausse de 7,5 % en glissement annuel, dont +8,4 % en Nouvelle-Calédonie, +6,8 % en Polynésie française et +4,5 % à Wallis-et-Futuna. Cette augmentation générale résulte, pour l'essentiel, de la hausse toujours soutenue des dépôts à vue (+6,8 %) et de la reprise significative des dépôts à terme (+11,4 %).

L'évolution des autres placements liquides

composant l'agrégat M1, comme les billets et pièces en circulation (+5,1 %) ou les comptes sur livrets (+1,8 %), est plus modérée.

M3 - M2 s'inscrit en hausse sensible (+13,8 %), profitant de la reprise des dépôts à terme (+11,4 %) et des certificats de dépôts (+99 %). La part relative de l'agrégat M2 dans M3 passe ainsi de 71,5 % à 69,8 % sur un an.

Les contreparties de la masse monétaire

A fin décembre 2005, la position extérieure nette du système bancaire des collectivités françaises du Pacifique a accentué sa position globalement « emprunteuse », à hauteur de -58,9 milliards de XPF (-11 milliards de XPF par rapport à fin décembre 2004). L'augmentation des avoirs hors zone d'émission des établissements de crédit locaux (+29,8 milliards de XPF) n'a pas compensé, en effet, la croissance encore plus significative des engagements hors zone d'émission (+40,8 milliards de XPF) des mêmes établissements. Il en résulte, par collectivité :

- une nette accentuation, de 9,3 milliards de XPF, de la situation « emprunteuse » en Nouvelle-Calédonie, qui atteint ainsi -55,5 milliards de XPF fin 2005 ;
- un accroissement plus modéré, de 1,9 milliard de XPF, de la situation « emprunteuse » en Polynésie française, à -5,4 milliards de XPF. Rappelons que le système bancaire polynésien est passé d'une position traditionnellement « prêteuse » à « emprunteuse », à partir de juin 2004 ;
- une légère amélioration de la position « prêteuse » à Wallis-et-Futuna, à hauteur de 2,1 milliards de XPF.

Position extérieure nette des systèmes bancaires locaux au 31 décembre

(en millions de XPF)

	Avoirs hors zone d'émission des établissements de crédit locaux		Engagements hors zone d'émission des établissements de crédit locaux		Position extérieure nette du système bancaire local	
	2004	2005	2004	2005	2004	2005
Nouvelle-Calédonie	58 867	68 363	105 129	123 914	- 46 262	-55 551
Polynésie française	53 102	73 078	56 625	78 510	- 3 523	-5 432
Wallis-et-Futuna	2 139	2 451	301	384	1 838	2 067
Ensemble	114 108	143 892	162 055	202 808	- 47 947	-58 916

Composantes de la masse monétaire dans l'ensemble des COM

	Montants au 31 décembre (en millions de XPF)			Variations	
	2003	2004	2005	n-1/n-2	n/n-1
M1					
Circulation fiduciaire	22 003	23 305	24 495	5,9 %	5,1 %
– Billets	19 380	20 552	21 555	6,1 %	4,9 %
– Pièces	2 623	2 753	2 940	4,9 %	6,8 %
Dépôts à vue	224 197	256 063	273 486	14,2 %	6,8 %
– Banques	211 584	243 397	258 918	15,0 %	6,4 %
– OPT	12 199	12 182	14 043	-0,1 %	15,3 %
– Trésor public	414	484	525	17,0 %	8,4 %
Total M1	246 200	279 369	297 981	13,5 %	6,7 %
M2 - M1	132 798	140 001	142 525	5,4 %	1,8 %
Comptes sur livrets	132 038	139 041	141 499	5,3 %	1,8 %
Comptes d'épargne-logement	760	960	1 026	26,3 %	6,9 %
Total M2	378 998	419 369	440 506	10,7 %	5,0 %
M3 - M2	168 135	167 539	190 661	-0,4 %	13,8 %
Dépôts à terme	145 140	142 566	158 759	-1,8 %	11,4 %
– Banques	145 006	142 551	158 759	-1,7 %	11,4 %
– Trésor public	134	14	-	n.s.	n.s.
Bons	14 475	16 190	14 416	11,8 %	-11,0 %
Certificats de dépôt	8 520	8 784	17 486	3,1 %	99,1 %
Total M3	547 133	586 909	631 167	7,3 %	7,5 %
P1	10 813	14 234	17 576	31,6 %	23,5 %
dont Plans d'épargne-logement	10 781	14 199	17 539	31,7 %	23,5 %

Contreparties de la masse monétaire dans l'ensemble des COM

	Montants au 31 décembre (en millions de XPF)			Variations	
	2003	2004	2005	n-1/n-2	n/n-1
Avoirs hors zone d'émission	121 373	154 167	186 174	27,0 %	20,8 %
– Institut d'émission	38 520	40 059	42 282	4,0 %	5,5 %
– Établissements de crédit locaux	82 853	114 108	143 892	37,7 %	26,1 %
Créances du Trésor public	9 498	10 046	11 670	5,8 %	16,2 %
Concours sur ressources monétaires	416 262	422 697	433 323	1,5 %	2,5 %
– Concours de caractère bancaire des EC locaux	635 353	696 603	757 011	9,6 %	8,7 %
– Ressources non monétaires des EC locaux (à déduire)	219 091	273 906	323 688	25,0 %	18,2 %
– Excédent des capitaux propres sur les valeurs immobilisées	53 075	54 354	57 881	2,4 %	6,5 %
– Provisions sur créances douteuses	21 348	21 778	21 985	2,0 %	1,0 %
– Engagements hors zone d'émission	118 985	162 055	202 808	36,2 %	25,1 %
– Épargne contractuelle	10 812	14 231	17 577	31,6 %	23,5 %
– Divers	14 871	21 487	23 437	44,5 %	9,1 %
Total M3	547 133	586 909	631 167	7,3 %	7,5 %

500

INS



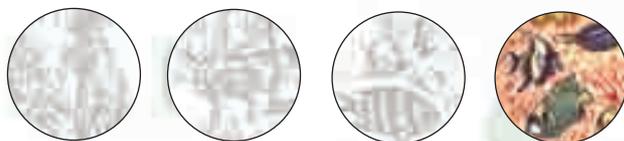
RÉPUBLIQUE FRAN

00000

CINQ

4 Le système bancaire et financier

DANS LES COLLECTIVITÉS D'OUTRE-MER DU PACIFIQUE



Trois catégories d'établissements de crédit⁽¹⁾ interviennent dans les collectivités d'outre-mer du Pacifique : les banques affiliées à la Fédération bancaire française (FBF), les sociétés financières et les institutions financières spécialisées.

(1) La liste nominative des établissements de crédit exerçant leurs activités dans les collectivités d'outre-mer du Pacifique, de même que leurs caractéristiques, sont présentées en annexe.

L'organisation bancaire

56

L'activité bancaire

58

L'organisation bancaire

9 banques sont installées dans les collectivités d'outre-mer du Pacifique, dont : 5 en Nouvelle-Calédonie, 3 en Polynésie française et 1 seule à Wallis-et-Futuna.

Conformément à la stratégie des maisons mères des établissements de crédit implantés dans les collectivités d'outre-mer du Pacifique - poursuivre le renforcement des parts de marché afin d'assurer la pérennité de leurs établissements -, le secteur bancaire demeure assez concentré. On compte ainsi trois banques en Polynésie française, cinq en Nouvelle-Calédonie et une seule à Wallis-et-Futuna. Les sociétés financières sont également relativement peu nombreuses (trois à Papeete et cinq à Nouméa).

Certains établissements de crédit situés hors zone d'émission interviennent également dans les collectivités d'outre-mer du Pacifique. Les principaux sont l'Agence française de développement (AFD), Dexia (anciennement CLF - Crédit local de France), la Société de gestion des fonds de garantie d'outre-mer (SOGEFOM,

anciennement SOFOTOM), la Caisse d'aide sociale de l'Education nationale (CASDEN), Natexis-Banques Populaires, la Banque européenne d'investissement (BEI) et la Caisse des dépôts et consignations (CDC) qui, bien que n'étant pas un établissement de crédit au sens de la loi bancaire, a été intégrée, par convention, dans la catégorie " Institutions financières spécialisées " des établissements de crédit hors zone d'émission.

Le secteur bancaire des collectivités d'outre-mer du Pacifique a connu les évolutions suivantes au cours de l'année 2005 :

- en février, l'Agence française de développement a cédé une partie de sa participation au capital de la BCI à la BRED (35 % du capital). L'AFD cèdera le solde de sa participation (14,9 %) au plus tard le 30 août 2008 ;



T. BELTRAND

Tahiti - Parc à poissons - Polynésie française

- en septembre, le Comité des établissements de crédit et des entreprises d'investissement (CECEI) a adopté le changement de dénomination du Crédit commercial de Nouméa (CCN) en Océor lease Nouméa, détenu à 35 % par Océor lease (filiale de la Financière Océor). Rappelons qu'Océor lease est chargée d'assurer le pilotage fonctionnel et opérationnel du réseau commercial de l'ensemble des sociétés financières spécialisées outre-mer du Groupe Caisse d'épargne. L'agrément d'Océor lease Nouméa a été redéfini afin de diversifier son offre de crédit et de l'harmoniser avec les autres sociétés financières du groupe ;

- la société financière General Electric Financement Polynésie (GEFP), qui avait été agréée par le CECEI en 2003, a cessé son activité en novembre. GEFP continuera à gérer les encours de sa clientèle, composés essentiellement de crédits à la consommation destinés aux particuliers, jusqu'à leurs termes ;

- la Société générale calédonienne de banque (SGCB) a ouvert son capital à la CASDEN en fin d'année 2005. Le capital se répartit désormais de la manière suivante : 69,5 % pour Genefinance, 20,6 % pour la Société générale et 9,9 % pour la CASDEN ;

- la société financière Océanienne de financement (OFINA), qui avait été agréée fin 2004 par le CECEI, a débuté ses activités en Polynésie française en janvier 2006. OFINA est une société anonyme au capital de 800 millions de XPF, détenue à hauteur de 60 % par la banque SOCREDO, à 35 % par l'Office des Postes et Télécommunications de Polynésie française et à 5 % par l'Océanienne de Services Bancaires (OSB). Son activité première est l'émission et la gestion des moyens de paiement (cartes American Express). OFINA a également été agréée pour effectuer des opérations de crédit à la consommation, de crédit d'équipement et de crédit-bail en direction des particuliers et des entreprises.

La modernisation du secteur bancaire se poursuit dans le domaine des distributeurs et des guichets automatiques, avec une progression du nombre de DAB/GAB de près de 9 % en Polynésie française (pour atteindre 127 appareils), et de 6 % en Nouvelle-Calédonie (où le parc s'élève désormais à 109 guichets automatiques).

Cette évolution s'accompagne d'une augmentation toujours soutenue du nombre de cartes bancaires en circulation : +11,2 % en Nouvelle-Calédonie, avec 119 175 cartes bancaires fin 2005, et +7,3 % en Polynésie française, avec 177 113 cartes.

Nombre d'établissements de crédit et de guichets dans les COM

	2003	2004	2005
Établissements de crédit locaux	16	17	17
Banques	9	9	9
Sociétés financières	7	8	8
Guichets bancaires⁽¹⁾	155	154	150
Guichets automatiques	205	220	237

(1) Y compris guichets périodiques



T. BELTRAND

Vanille - Polynésie française

EDDY LINE

L'activité bancaire

Les résultats qui suivent ont été établis à partir des données agrégées relatives aux banques de l'ensemble des collectivités d'outre-mer du Pacifique, affiliées à la Fédération bancaire française (FBF).

Les résultats dégagés chaque année traduisent la bonne santé du secteur bancaire des collectivités d'outre-mer du Pacifique.

Au 31 décembre 2005, l'ensemble des banques des collectivités d'outre-mer du Pacifique présente un bilan total agrégé de 946 milliards de XPF, en progression de 10,4 % sur un an.

Les opérations avec la clientèle restent, de loin, la composante majeure de l'activité des banques locales (74,0 % de l'actif et 64,5 % du passif). Le solde de ces opérations (ressources moins emplois) ressort globalement négatif de -89,7 milliards de XPF, ce déficit s'accroissant par rapport à 2004 de 23 %, après 31 % déjà en 2003. En Polynésie française, le solde des opérations avec la clientèle est ressorti négatif à hauteur de -30,0 milliards de XPF en 2005 (contre -25,4 milliards de XPF l'année précédente), alors qu'il était à l'équilibre en 2003. En Nouvelle-Calédonie, le solde déficitaire de ces opérations s'est de nouveau creusé en 2005 (-61,3 milliards de XPF et -48,6 milliards de XPF en 2004).

En 2005, les créances douteuses brutes détenues par les banques locales se sont stabilisées à 33 milliards de XPF (+0,1 %), tandis que leur part relative dans le total des concours bruts à la clientèle a régressé, à 4,6 % des concours contre 5,0 % en 2004. Dans le détail, on observe que le portefeuille de crédits des banques calédoniennes et polynésiennes s'est

assaini en 2005, le taux de créances douteuses brutes passant respectivement de 4,7 % à 4,0 % et de 5,3 % à 5,1 %. Il s'est en revanche dégradé à Wallis-et-Futuna, de 6,8 % à 9,5 %.

Le solde déficitaire des opérations avec la clientèle est compensé en partie par l'excédent des capitaux permanents sur les valeurs immobilisées, à hauteur de 56,6 milliards de XPF (+2 % par rapport à 2004).

Le besoin global de refinancement s'établit ainsi globalement à 28,5 milliards de XPF au 31 décembre 2005 contre 19,2 milliards de XPF un an plus tôt. Si les banques calédoniennes ont accru leur besoin de financement (de 21,0 à 29,5 milliards de XPF sur un an), les banques polynésiennes sont passées à un besoin de financement de 1,2 milliard de XPF au 31 décembre 2005 (contre 0,2 milliard de XPF fin 2004).

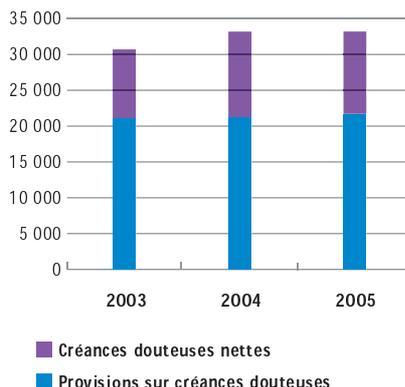
Le produit net bancaire enregistré par les banques locales (43,8 milliards de XPF) reste orienté à la hausse en 2005 (+3,8 %), grâce à la progression des produits d'exploitation bancaire (+6,5 %) et en dépit d'une augmentation sensible des charges de même nature (+10,1 %).

Le résultat brut d'exploitation poursuit sa progression en 2005 (+5,5 %), bien que freiné par l'accroissement soutenu des frais généraux (+8,8 %), notamment en Nouvelle-Calédonie (+16,1 % sur un an). Ce sont les services extérieurs qui ont enregistré la hausse la plus significative (+22,9 %), les frais de personnel augmentant de façon plus mesurée (+3,1 %).

Au final, le résultat net des banques locales augmente globalement de 4,9 % en 2005 (après une hausse de 21,3 % l'année précédente), pour atteindre 10,9 milliards de XPF. En stagnation en Nouvelle-Calédonie, le résultat net des banques progresse de 12,5 % en Polynésie française.

Évolution des créances douteuses

au 31 décembre
(en millions de XPF)



Bilan agrégé des banques FBF

(en millions de XPF)

ACTIF	2003	2004	2005	Variations annuelles
Opérations de trésorerie	137 144	166 433	195 606	17,5 %
Opérations avec la clientèle	584 464	638 533	700 273	9,7 %
<i>dont créances douteuses brutes</i>	30 843	32 903	32 944	0,1 %
<i>moins provisions sur créances douteuses</i>	-20 980	-21 333	-21 529	0,9 %
Opérations diverses	16 060	20 373	15 222	-25,3 %
Valeurs immobilisées	29 496	32 182	35 399	10,0 %
Total ACTIF	767 163	857 520	946 498	10,4 %

(en millions de XPF)

PASSIF	2003	2004	2005	Variations annuelles
Opérations de trésorerie	136 938	185 674	224 091	20,7 %
Opérations avec la clientèle	528 827	565 834	610 615	7,9 %
Opérations diverses	18 429	18 286	19 814	8,4 %
Capitaux propres	82 969	87 726	91 977	4,8 %
Total PASSIF	767 163	857 520	946 498	10,4 %

Résultat agrégé des banques FBF

(en millions de XPF)

	2003	2004	2005	Variations annuelles
Produits d'exploitation bancaire	62 507	63 792	67 959	6,5 %
Charges d'exploitation bancaire	22 648	21 966	24 177	10,1 %
Divers	1	377	11	n.s.
Produit net bancaire	39 898	42 203	43 793	3,8 %
Frais généraux	21 365	22 447	24 416	8,8 %
<i>dont frais de personnel</i>	14 502	15 137	15 601	3,1 %
<i>dont services extérieurs</i>	6 191	6 554	8 053	22,9 %
Résultat brut d'exploitation	16 367	17 299	18 252	5,5 %
Résultat d'exploitation	15 597	16 250	17 387	7,0 %
Résultat courant avant impôt	15 575	16 281	17 348	6,6 %
Résultat net	8 572	10 402	10 908	4,9 %
Effectif utilisé équivalent temps plein (nombre)	2 074	2 139	2 145	0,3 %

Coordonnées des établissements de crédit

En Nouvelle-Calédonie

BANQUE CALÉDONIENNE D'INVESTISSEMENT (BCI)

Banque - Code interbancaire : 17499

Siège social :

54, avenue de la Victoire
BP K5
98849 Nouméa Cedex
Tél. : (687) 25 65 65
Fax : (687) 27 40 35
Swift : BCADNCNN
Internet : www.bci.nc
e-mail : dg@bci.nc

Capital social :

(en milliers de XPF) 7 500 000

Directeur Général :

Alain CELESTE

BANQUE DE NOUVELLE-CALÉDONIE (BNC)

Banque - Code interbancaire : 14889

Siège social :

33 ter, rue de l'Alma
BP L3 - 98849 Nouméa Cedex
Tél. : (687) 25 74 00
Fax : (687) 27 41 47
Internet : www.bnc.nc
e-mail : contact@bnc.nc

Capital social :

(en milliers de XPF) 3 932 424

Directeur Général :

Jean-Pierre FLOTAT

BNP PARIBAS NOUVELLE-CALÉDONIE

Banque - Code interbancaire : 17939

Siège social :

20, boulevard des Italiens
79009 Paris
Tél. : 01 40 14 45 46
Internet : www.bnpparibas.nc

Capital social :

(en milliers de XPF) 3 341 289

Directeur Général :

Jean-François ARACIL

CAISSE DE CRÉDIT AGRICOLE MUTUEL (CAM)

Société financière
Code interbancaire : 17429

Siège social :

1, rue de la Somme
Immeuble " Le Jules Ferry "
BP 163
98845 Nouméa Cedex
Tél. : (687) 26 60 60
Fax : (687) 26 60 69
e-mail : cam@cam.nc
Internet : www.cam.nc

Capital social :

(en milliers de XPF) 316 006

Directeur Général :

Christian NICOLAS

CAISSE D'ÉPARGNE ET DE PRÉVOYANCE DE NOUVELLE- CALÉDONIE (CEP-NC)

Banque - Code interbancaire : 19825

Siège social :

13, rue de la Somme
B.P. H5
98849 Nouméa Cedex
Tél. : (687) 25 57 00
Fax : (687) 25 57 29
Internet : www.caisse-epargne.nc
e-mail : cenc@caisse-epargne.nc

Capital social :

(en milliers de XPF) 600 000

Directeur Général :

Jean-Pierre FLOTAT

CRÉDIT CALÉDONIEN ET TAHITIEN (CREDICAL)

Société financière
Code interbancaire : 16600

Siège social :

56, avenue de la Victoire
BP 467 - 98845 Nouméa Cedex
Tél. : (687) 25 63 99
Fax : (687) 25 63 98

Capital social :

(en milliers de XPF) 250 000

Directeur Général :

François TURCOT

OCÉOR LEASE NOUMÉA anciennement CRÉDIT COMMERCIAL DE NOUMÉA

Société financière
Code interbancaire : 18730

Siège social :

33 ter, rue de l'Alma
BP 495
98845 Nouméa Cedex
Tél. : (687) 27 37 48
Fax : (687) 28 69 74

Capital social :

(en milliers de XPF) 272 952

Directeur Général :

Jacques PINQUIER

GE MONEY

Société financière
Code interbancaire : 14848

Siège social :

Centre commercial "La Belle Vie"
224, rue J. Lékawé PK 6
BP 30 500
98895 Nouméa Belle Vie Cedex
Tél. : (687) 44 84 48
Fax : (687) 44 84 40
Internet : www.gedom.com
e-mail : gefp@ge.com

Capital social :

(en milliers de XPF) 1 350 000

Directeur Général :

Gilles de LAUNAY

NOUMÉA CRÉDIT

Société financière
Code interbancaire : 14238

Siège social :

218, rue A. Ohlen-Portes de Fer
BP 14371
98803 Nouméa Cedex
Tél. : (687) 25 32 02
Fax : (687) 28 27 11

Capital social :

(en milliers de XPF) 327 500

Directeur Général :

Jean-Marc GRAND

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE CALÉDONIENNE DE BANQUE (SGCB)

Banque - Code interbancaire : 18319

Siège social :

44, rue de l'Alma
BP G2 - 98848 Nouméa Cedex
Tél. : (687) 25 63 00
Fax : (687) 25 64 00
Swift : SOGENCNN
Internet : www.socgen.com/sgcb
e-mail : svp.sgcb@canl.nc

Capital social :

(en milliers de XPF) 1 068 375

Directeur Général :

François TURCOT

AUSTRALIA AND NEW ZEALAND BANKING GROUP LIMITED (ANZ)

Bureau de représentation
9, rue d'Austerlitz
BP 4572 - 98847 Nouméa Cedex
Tél. : (687) 27 47 37
Fax : (687) 27 47 78
e-mail : friedm1@anz.com

Représentante :

Maëva FRIED

En Polynésie française

BANQUE DE POLYNÉSIE

Banque

Code interbancaire : 12149

Siège social :

355, boulevard Pomaré
BP 530
98713 Papeete
Tél. : (689) 46 66 66
Fax : (689) 46 66 64
Internet : www.sg-bdp.pf
e-mail : BDP@sg-bdp.pf

Capital social :

(en milliers de XPF) 1 380 000

Directeur Général :

Jean-Pierre DUFOUR

BANQUE DE TAHITI

Banque

Code interbancaire : 12239

Siège social :

38, rue François Cardella
BP 1602
98713 Papeete
Tél. : (689) 41 70 00
Fax : (689) 42 33 76
Telex : Tahitibank 237 FP
Internet : www.banque-tahiti.pf
e-mail : contact@bt.pf

Capital social :

(en milliers de XPF) 1 386 330

Directeur Général :

Gilles THERRY

BANQUE SOCREDO

Banque

Code interbancaire : 17469

Siège social :

115, rue Dumont d'Urville
BP 130
98713 Papeete
Tél. : (689) 41 51 23
Fax : (689) 43 36 61
Telex : 288 FP
Internet : www.websoc.pf
e-mail : dirgen@bank-socredo.pf

Capital social :

(en milliers de XPF) 17 000 000

Directeur Général :

James ESTALL

OCÉOR LEASE TAHITI anciennement CREDIPAC POLYNÉSIE

Société financière

Code interbancaire : 19110

Siège social :

38, rue François Cardella
98713 Papeete
Tél. : (689) 41 70 00
Fax : (689) 42 33 76

Capital social :

(en milliers de XPF) 341 957

Directeur Général :

Gilles THERRY

GE MONEY

Société financière

Code interbancaire : 14968

Siège social :

Centre Paea Pahonu
Rue des Remparts
BP 40209 Fare Tony Vaiete
98713 Papeete Cedex 01
Tél. : (689) 54 97 51
Fax : (689) 54 97 50
Internet : www.gedom.com
e-mail : alexandre.gautier@ge.com

Capital social :

(en milliers de XPF) 990 000

Directeur Général :

Alexandre Gautier

*A la demande de l'établissement,
retrait d'agrément en qualité de
société financière le 29 novembre
2005, pour cessation d'activité.*

SOGLEASE BDP

Société financière

Code interbancaire : 15178

Siège social :

355, boulevard Pomaré
BP 530
98713 Papeete
Tél. : (689) 46 66 01
Fax : (689) 46 66 05
e-mail : BDP@sg-bdp.pf

Capital social :

(en milliers de XPF) 340 000

Directeur Général :

Philippe BUDET

OCEANIENNE DE FINANCEMENT – OFINA

Société financière

Code interbancaire : 15138

Siège social :

Immeuble Tereva
Rue du Docteur Cassiau
BP 40201 Fare Tony
Tél. : (689) 86 69 66
Fax : (689) 86 69 67

Capital social :

(en milliers de XPF) 800 000

Directeur Général :

Michel MONVOISIN

À Wallis-et-Futuna

BANQUE DE WALLIS-ET-FUTUNA

Banque

Code interbancaire : 11408

Siège social :

BP 59 Mata'Utu
98600 UVEA, Wallis-et-Futuna
Tél. : (681) 72 21 24
Fax : (681) 72 21 56
Telex : 5 200 NAPAWF
Internet: www.bnpparibas.com/fr/
nossites/WallisEtFutuna.asp

Capital social :

(en milliers de XPF) 455 000

Directeur Général :

Jean-François ARACIL

Directeur d'agence :

Maurice LASANTE

Évolution des principaux indicateurs économiques

Les principales productions

	2003	2004	2005
Nickel de Nouvelle-Calédonie			
			
• Production de minerai			
Minerai humide (milliers de tonnes)	6 625 ⁽¹⁾	6 980 ⁽¹⁾	6 454 ⁽²⁾
Métal contenu (tonnes)	112 013 ⁽¹⁾	118 279 ⁽¹⁾	112 087 ⁽²⁾
• Exportations de minerai en volume			
Minerai humide (milliers de tonnes)	3 385	3 840 ⁽¹⁾	3 394 ⁽²⁾
Métal contenu (tonnes)	44 005	53 028 ⁽¹⁾	48 270 ⁽²⁾
• Exportations de minerai en valeur (millions de XPF)	9 544 ⁽¹⁾	15 866 ⁽¹⁾	15 911 ⁽²⁾
• Production SLN (tonnes métal contenu)	61 523	55 180	59 576 ⁽²⁾
Mattes	10 857	12 164	12 838 ⁽²⁾
Ferronickels	50 666	43 016	46 738 ⁽²⁾
• Exportations SLN (tonnes métal contenu)	62 479	56 113	58 835 ⁽²⁾
Mattes	11 065	12 724	12 606 ⁽²⁾
Ferronickels	51 414	43 389	46 229 ⁽²⁾
• Exportations totales en valeur (millions de XPF)	65 893 ⁽¹⁾	73 788 ⁽¹⁾	78 220 ⁽²⁾
Perles de Tahiti (3)			
			
• Exportations			
En volume (kilogrammes)	10 141 ⁽¹⁾	9 146 ⁽¹⁾	8 450
En valeur (millions de XPF)	10 194 ⁽¹⁾	11 108 ⁽¹⁾	12 346
Tourisme			
			
• Nombre de touristes de séjour			
– Nouvelle-Calédonie	101 983	99 515 ⁽¹⁾	100 651
– Polynésie française	212 767	211 893	208 067
• Nombre de touristes de croisière			
– Nouvelle-Calédonie	64 273 ⁽¹⁾	77 115	81 215
– Polynésie française	48 797	46 000 ⁽⁴⁾	40 504
• Coefficient d'occupation des chambres			
– Nouvelle-Calédonie	59,7 %	59,6 % ⁽¹⁾	60,9 % ⁽²⁾
– Polynésie française	58,5 %	62,8 % ⁽¹⁾	62,5 % ⁽²⁾
Élevage			
			
• Production de viande bovine (tonnes)			
– Nouvelle-Calédonie	4 025 ⁽¹⁾	4 020	ND
– Polynésie française	156 ⁽¹⁾	174 ⁽¹⁾	204 ⁽⁴⁾
• Production de viande porcine (tonnes)			
– Nouvelle-Calédonie	1 672 ⁽¹⁾	1 750	ND
– Polynésie française	908 ⁽¹⁾	974 ⁽¹⁾	989 ⁽⁴⁾
Pêche			
			
• Pêche industrielle (navires locaux)			
– Nouvelle-Calédonie (tonnes)	2 466	2 616 ⁽¹⁾	2 474 ⁽²⁾
– Polynésie française (tonnes)	6 530	5 280	5 018 ⁽²⁾
• Pêche artisanale (navires locaux)			
– Nouvelle-Calédonie (tonnes)	ND	ND	ND
– Polynésie française (tonnes)	2 846	3 200	ND

ND : Non disponible NS : Non significatif (1) Chiffre rectifié (2) Chiffre provisoire (3) Comprend les perles de culture brutes (4) Estimations

et sectoriels

	2003	2004	2005	
Aquaculture				
	• Production de crevettes (tonnes)			
	- Nouvelle-Calédonie (mer)	1 703 (1)	2 210 (1)	ND
	- Polynésie française (mer et chevrettes)	48	60	60 (2)
	• Exportations de crevettes			
	- Nouvelle-Calédonie (tonnes)	1 275	1 509	1 709
Le coprah				
	• Production de coprah (tonnes)			
	- Nouvelle-Calédonie	190	273	208
	- Polynésie française	9 333 (1)	7 923 (1)	9 915
	• Production d'huile (tonnes)			
	- Nouvelle-Calédonie	89	110	98
- Polynésie française	5 914	4 925	5 971	
Consommation d'énergie électrique				
	- Nouvelle-Calédonie (millions de kwh)	1 707 (1)	1 616 (1)	ND
	- Polynésie française (millions de kwh) ⁽⁴⁾	529	543	568 (4)
	- Wallis-et-Futuna (millions de kwh)	15	15	16
Commerce extérieur				
	• Importations			
	- Nouvelle-Calédonie (millions de XPF)	163 869 (1)	156 767	170 692 (2)
	- Polynésie française (millions de XPF)	167 615 (1)	144 411 (1)	165 430
	- Wallis-et-Futuna (millions de XPF)	4 311	7 117	4 778
	• Exportations			
	- Nouvelle-Calédonie (millions de XPF)	82 757 (1)	98 564 (1)	104 229 (2)
	- Polynésie française (millions de XPF)	16 487 (1)	19 124 (1)	20 895
	- Wallis-et-Futuna (millions de XPF)	NS	NS	NS
	• Taux de couverture			
	- Nouvelle-Calédonie	50,5 % (1)	62,8 % (1)	61,1 % (2)
- Polynésie française	10,0 %	13,0 % (1)	13,0 %	
- Wallis-et-Futuna	NS	NS	NS	

Prix, salaires, PIB

Glissement annuel des prix	2003	2004	2005		
Nouvelle-Calédonie	1,0 %	0,9 %	2,6 %		
Polynésie française	2,0 %	0,8 %	2,3 %		
Wallis-et-Futuna	1,5 %	1,8 %	2,5 %		
Métropole	1,6 %	1,9 %	1,6 %		
Salairé minimum (horaire) au 31 décembre	2003	2004	2005		
Nouvelle-Calédonie (XPF)	611,90	618,59	650,89		
Polynésie française (XPF)	627,13	739,65	739,65		
Wallis-et-Futuna (XPF)	414,56	414,56	434,10		
Métropole (€)	7,19	7,61	8,03		
Métropole (cv XPF)	858,00	908,11	958,23		
Produit intérieur brut en milliards de XPF	1999	2000	2001	2002	Variations
Nouvelle-Calédonie	407,5	ND	ND	ND	
Polynésie française ⁽¹⁾	420,0	446,0	456,6	479,9	5,1 %

Liste et tarifs des publications de l'IEOM ⁽¹⁾

Publications périodiques	Prix TTC	
	en €	en F CFP
• La Lettre mensuelle (version électronique uniquement)	Gratuit	
• Le Bulletin trimestriel de conjoncture		
Fascicule géographique (Nouvelle-Calédonie, Polynésie française ou Wallis-et-Futuna)		
-Volet "conjoncture économique"	5,03	600
-Volet "conjoncture monétaire et financière "	5,03	600
Abonnement annuel à un fascicule géographique (les 2 volets, 4 numéros)	35,03	4180
• Rapport annuel		
Rapport général de l'IEOM	Gratuit	
Fascicule géographique		
-de Nouvelle-Calédonie ou de Polynésie française	20,95	2500
-de Wallis-et-Futuna	16,76	2000
• Rapport annuel de la Balance des paiements		
-de la Nouvelle-Calédonie	10,06	1200
-de la Polynésie française	10,06	1200
Études sectorielles (édition 2005/2006)		
• Nouvelle-Calédonie :		
Les agences de voyages	2,51	300
Le commerce de détail de carburants	2,51	300
Les entreprises de construction de maisons individuelles	2,51	300
Le commerce de détail de produits pharmaceutiques	2,51	300
• Polynésie française :		
Le commerce de détail de biens d'équipement du foyer	2,51	300
Les concessionnaires automobiles	2,51	300
Le commerce de détail de l'habillement	2,51	300
La desserte maritime interinsulaire	2,51	300
Les Notes de l'Institut d'émission (édition 2005/2006)		
La perle de Tahiti	2,51	300
L'économie polynésienne en 2005	2,51	300
La balance des paiements des COM du Pacifique au 1er semestre 2005	2,51	300
Les défaillances d'entreprises en Nouvelle-Calédonie en 2004	2,51	300
Le secteur automobile en Nouvelle-Calédonie	2,51	300
Le financement des entreprises en Nouvelle-Calédonie	2,51	300
Le nickel	2,51	300
L'évolution des moyens scripturaux en Nouvelle-Calédonie	2,51	300
Les Publications CEROM		
Tableau de bord économique CEROM		
de la Nouvelle-Calédonie	2,51	300
de la Polynésie française	2,51	300
Etude macro-économique CEROM		
« L'économie calédonienne en mouvement »	12,57	1500

(1) Toutes les publications de l'IEOM sont disponibles, gratuitement, en consultation ou par téléchargement sur le site Internet de l'IEOM : www.ieom.fr, rubrique " Publications " .

Ces publications sont également disponibles par courrier, sachant que les tarifs indiqués ci-dessus s'entendent hors frais de port (fixés à 5 euros TTC par envoi). Le bon de commande peut être téléchargé sur le site Internet de l'IEOM : www.ieom.fr, rubrique " Publications " .

Coordonnées du siège

DIRECTION

Contact : direction@ieom.fr

DIVISION ÉCONOMIQUE ET FINANCIÈRE (ECF)

- Établissements de crédit et Études monétaires

Contact : banques@ieom.fr

- Balances des paiements

Contact : bdp@ieom.fr

- Entreprises, Cotation et Refinancement

Contact : entreprises@ieom.fr

- Particuliers, Moyens de paiements et Fichiers

Contact : particuliers@ieom.fr

- Publications

Contact : publications@ieom.fr

DIVISION GESTION ET MONNAIE FIDUCIAIRE (GMF)

- Monnaie Fiduciaire

Contact : monnaie-fiduciaire@ieom.fr

- Gestion, Contrôle budgétaire et Contrôle interne

Contact : gestion@ieom.fr

SIÈGE SOCIAL DE L'IEOM

Le siège social est situé dans les locaux du groupe
Agence Française de Développement (AFD)

I.E.O.M.

5, rue Roland Barthes

75598 PARIS CEDEX 12

tél : (33) 1 53 44 41 41

fax : (33) 1 43 47 51 34

contact@ieom.fr





5, rue Roland Barthes - 75598 Paris Cedex 12

Directeur général : Jean-Michel SEVERINO

Directeur : Patrick BESSE

www.ieom.fr

Tél. 01 53 44 41 41 - Fax : 01 43 47 51 34